

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 7 mai 2015, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les conseillers de ville, à M. le maire, aux conseillers municipaux, ainsi qu'au vice-chancelier. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical propose d'ajouter à l'ordre du jour un point 9 intitulé : Décision de l'Oacot concernant le Plan d'affectation des sites marécageux : information."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Le parti socialiste propose d'ajouter également à l'ordre du jour, après le point Communications de la présidente et du maire, un point intitulé : Don exceptionnel."

Au vote, l'ajout d'un point 9 intitulé : Décision de l'Oacot concernant le Plan d'affectation des sites marécageux : information est accepté à l'unanimité.

Au vote, l'ajout d'un point intitulé : Don exceptionnel est accepté à l'unanimité.

...Les points de l'ordre du jour sont renumérotés en fonction...

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2015
3. Communications de la présidente et du maire
4. Don exceptionnel
5. Projet Migros : vente d'une parcelle de 596 m² pour un prix total de CHF 135'292.- à la Société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg : décision
6. Projet Migros : crédit d'engagement de CHF 800'000.-, figurant partiellement au plan financier, afin de renforcer l'alimentation électrique du quartier (secteur des abattoirs) et adapter les réseaux souterrains – décider du mode de financement : décision
7. Crédit d'engagement de CHF 240'000.-, figurant au plan financier, pour la réalisation d'installations de production d'énergie photovoltaïque sur le bâtiment de la Maison Chasseral – Les Savagnières et sur le toit de l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier – décider du mode de financement : décision
8. Crédit d'engagement de CHF 400'000.-, prévu au plan financier, pour la mise en place de canalisations d'eaux claires entre le carrefour Passage de Sébastopol – Ancienne Route de Villeret et le collecteur existant dans les Plans Champs (au Sud de la Route de Villeret) – décider du mode de financement : décision
9. Mise en place de la nouvelle LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles) au 1^{er} janvier 2016 et conclusion des contrats de prestations des 3 institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional :

- Adhésion par arrêté du Conseil-exécutif au Syndicat de communes pour l'encouragement des activités culturelles dans la région Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois avec coût annuel y relatif encore à déterminer (aucun budget disponible pour l'instant) : information
 - Crédit d'engagement (dépense liée) de CHF 162'384.- (soit CHF 40'596.- par an (5'100 habitants à CHF 7.96) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois pour la période 2016-2019 : information
 - Crédit d'engagement de CHF 344'800.- (soit CHF 86'200.- par an) pour la subvention annuelle au Musée de Saint-Imier pour la période 2016-2019 : décision
 - Crédit d'engagement de CHF 380'980.- (soit CHF 95'245.- par an) pour la subvention annuelle au CCL pour la période 2016-2019 : décision
 - Crédit d'engagement de CHF 504'000.- (soit CHF 126'000.- par an) pour la subvention annuelle à la Bibliothèque régionale de Saint-Imier pour la période 2016-2019 : décision
10. Décision de l'Oacot concernant le Plan d'affectation des sites marécageux : information
 11. Motions et interpellations
 12. Réponses aux motions et interpellations
 13. Petites questions
 14. Réponses aux petites questions
 15. Divers et imprévu

1. Appel

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, précise que le conseiller municipal M. Raymond Glück est excusé pour des raisons personnelles.

Sont présents : M. Beat Grossenbacher (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Pamela Orval-Marchand (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter Springenfeld (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Bastardoz (PS), Mme Jessica Haenni (PS) et M. Gerolamo Pepe (PS).

Est excusé : M. Christian Tharin (PLR).

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Christian Schluop (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret et M. Christian Schluop.

Excusé : M. Raymond Glück.

Presse : M. Patrick Cerf (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2015

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2015 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Voici maintenant trois mois que nous ne nous sommes plus retrouvés dans le cadre d'un Conseil de ville, et il me tient à cœur de vous faire part des contextes riches que j'ai été amenée à côtoyer en tant que présidente, non seulement pour vous faire partager le privilège qui m'a été offert par vous d'être invitée à certaines manifestations, mais également pour remercier les personnes qui m'y ont conviée, parce qu'elles m'ont donnée l'opportunité de connaître un nombre incalculable de gens aussi intéressants les uns que les autres, et de m'enrichir de leurs expériences, de leurs connaissances, de leur passion, et de leur art.

Le 18 mars 2015, je me suis rendue à assemblée générale de l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède, durant laquelle j'ai bénéficié d'un exposé très intéressant sur les chauves-souris, et où j'ai pu admirer le grand attachement des membres de l'association à sa réserve, ainsi que leur dévouement pour l'entretenir. Saint-Imier et sa nature.

J'ai également eu la chance d'assister, mi-avril 2015, avec une petite délégation de notre conseil, à une représentation tout à fait originale de la pièce "Diktatur" jouée par la troupe professionnelle Utopik Family dans les locaux des anciens abattoirs de Saint-Imier. Défi osé que celui de redonner vie durant quelques soirées à ce lieu emblématique de notre cité en créant le contexte des représentations de toute pièce. Brillantes interprétations, mise en scène lumineuse, pièce touchante, un petit moment à part, un beau succès, grandement apprécié. Saint-Imier et sa culture.

Puis, invitée par le Comité d'organisation, j'ai pu assister en grande néophyte, au passage et à l'arrivée des incroyables cyclistes de la 2^{ème} étape du Tour de Romandie qui a pris ses quartiers dans notre belle région le 29 avril 2015. Quel moment grandiose, quelle fête pour Saint-Imier, gratifiée ce jour-là du temps le plus splendide qui soit. Je ne peux pas dire encore aujourd'hui ce qui m'a le plus impressionné. La vitesse invraisemblable avec laquelle les cyclistes ont traversé notre belle ConviviaCité, le vert superbe dont nos paysages savent si bien se parer le printemps venu, mis en lumière ce jour-là à grands renforts de caméras et vues aériennes, ou encore l'enthousiasme et le bonheur presque enfantin qu'on pouvait lire sur les visages des Imériens, alignés et regroupés le long de cette belle rue principale refaite à neuf. Un grand jour pour Saint-Imier, et un immense succès qu'a bien mérité le Comité d'organisation qui a œuvré en coulisse et de main de maître pour nous faire vivre ce moment d'exception. Un immense merci à eux, M. John Buchs, M. Stéphane Boillat, Mme Marielle Zumwald, M. Nicolas Chiesa, M. René Lautenschlager, M. Laurent Jeanneret, M. Claude Meyer, M. Beat Grossenbacher, M. Eric Achermann, et M. Vincent Brahier, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont amené leur contribution à ce grand spectacle. Saint-Imier et le sport.

Pour terminer, mardi soir de cette semaine, j'ai assisté avec grand plaisir à l'assemblée générale de l'Association des sociétés locales de Saint-Imier et à la remise des Mérites Imériens. Quel plaisir de voir les mines réjouies de nos jeunes au moment de recevoir leur trophée, et quelle admiration aussi devant le travail accompli depuis de si longues années par les clubs et associations locales pour promouvoir les activités, valoriser les passions et encourager les talents. Ils méritent eux aussi un trophée. Saint-Imier et sa jeunesse.

Des invitations donc, auxquelles j'ai grand plaisir à me rendre, qui me font découvrir des facettes lumineuses de notre cité et m'amènent à une petite conclusion, parce qu'il faut bien conclure si l'on veut avancer dans cette séance. A l'heure où les pessimistes voient la discorde partout, où les pingres voient la dépense toujours trop importante, où les peureux voient le risque systématiquement démesuré, où l'on voudrait nous faire croire à une jeunesse sans passion, à une société qui se démantèle et qui s'éteint, faute d'idées, de solidarité, de projets. Force est de constater que là où il y a l'envie, là où il existe

l'engagement, et là où l'on veut bien tenter et créer, tout est possible, ou presque. Que ce soit dans la nature si bien conservée du parc de la Combe-Grède, dans l'imagination et la créativité d'une pièce jouée dans d'anciens abattoirs, dans l'organisation d'une manifestation sportive d'une ampleur mémorable, ou encore dans la valorisation et le soutien des jeunes mérites d'un village, je n'ai vu qu'enthousiasme, volonté, passion et engagement. Gardons en chacun de nous ces moteurs puissants bien vivants, et prenons-en soin. Ils sont à la base de tous les changements.

Je profite de l'occasion pour vous informer que notre conseil a été invité au traditionnel Cortège de l'Imériale. Nous répondrons présents, une fois n'est pas coutume, et pour précision à tous les nouveaux arrivés au Conseil de ville, la tradition veut que nous profitions du cortège pour servir un verre à la population de Saint-Imier. Vous recevrez de plus amples informations dans le pli qui vous parviendra avec l'ordre du jour de notre prochaine séance."

M. Patrick Tanner, maire : "J'avais trois communications, je n'en ai plus que deux. Une de mes communications sera reprise sous le point 10 de l'ordre du jour, à savoir Décision de l'Oacot concernant le Plan d'affectation des sites marécageux : information.

Tour de Romandie. Le 29 avril 2015, Saint-Imier a vécu à l'heure du Tour de Romandie et tous les regards étaient réglés sur les chronomètres de Swiss Timing qui annoncent le coup double du suisse Michael Albasini qui remporte l'étape Apples – Saint-Imier et endosse du même coup le maillot jaune. Le succès complet de cette arrivée du Tour n'est plus à démontrer et je suis persuadé qu'elle restera marquée dans l'histoire sportive et promotionnelle de notre cité. Le comité a su gérer, dans les moindres détails, et il y en avait je peux vous l'assurer, l'ensemble des paramètres de cette organisation sans la moindre anicroche. L'image, le dynamisme et le sens de l'accueil de Saint-Imier et de sa région ont été véhiculés à la grande manière et les prises de vue de notre magnifique paysage ont pu être appréciées sur plus de 170 chaînes de télévision. Du sourire du vainqueur Michael Albasini, ou de celui vu sur les milliers de visages des spectateurs venus à Saint-Imier s'offrir un inoubliable souvenir, personne n'a pu dire sur l'instant lequel était le plus radieux. Que cette incertitude demeure aujourd'hui, représente la plus belle des victoires pour celles et ceux dont l'exemplaire implication se trouve récompensée par le remarquable bilan ponctuant ce mémorable instant. Au nom du Conseil municipal, j'aimerais adresser les plus sincères remerciements au Comité d'organisation local, à son président M. John Buchs, ainsi qu'aux nombreux bénévoles mobilisés pour l'occasion qui méritent nos vives félicitations et notre reconnaissance.

Comptes communaux 2014. Comme l'ont déjà fait de nombreuses collectivités, permettez-moi également de vous donner quelques informations concernant le bouclage des comptes communaux de l'année écoulée. Ces comptes ont pour l'heure été adressés à la commission des finances, ainsi qu'au Conseil municipal. Ils vous seront soumis formellement pour adoption après leur vérification, lors du Conseil de ville du 18 juin 2015. Si le budget 2014 prévoyait un excédent de charges (déficit) de CHF 1'240'310.-, les comptes proposés à la commission des finances bouclent, après attributions complémentaires, sur un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 725'035.36, soit une amélioration de près de 2 millions de francs par rapport aux prévisions. Au vu du bouclage favorable de cette année 2014, le Conseil municipal a proposé de réaliser des attributions complémentaires aux fonds d'entretien des immeubles, ainsi qu'au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales pour un total de CHF 1'050'000.-. Un montant supplémentaire de CHF 870'000.- a en outre été attribué au fonds de développement de la commune de Saint-Imier en prévision de l'éventuelle réfection de la Patinoire d'Erguël. En raison de la bonne santé de l'économie mais surtout du secteur horloger, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales explique quasiment à lui tout seul, l'excellent bouclage des comptes 2014. En effet, le budget prévoyait des rentrées fiscales de l'ordre de 5 millions de francs alors que les rentrées effectives se sont montées à près de 8 millions. A noter également que les dépenses brutes d'investissements qui atteignent CHF 4'592'120.63 ont été inférieures de l'ordre de 2 millions et demi en 2014 par rapport à ce qui avait été planifié, avec pour conséquence des dépréciations harmonisées bien inférieures à ce qui avait été budgété. L'endettement à long terme a pu être une nouvelle fois diminué de CHF 940'000.-

pour se situer à CHF 11'625'000.- à fin 2014 contre CHF 12'565'000.- à fin 2013. L'exercice 2014 peut donc être qualifié d'exceptionnel. Il faut toutefois garder à l'esprit que ce résultat particulièrement positif est principalement dû aux rentrées fiscales de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui atteint, une nouvelle fois, un record en 2014 à double titre. Premièrement, il n'a jamais été aussi élevé en valeur absolue et deuxièmement, il dépasse pour la première fois l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Au moment de préparer les budgets futurs ainsi que la planification des investissements, il faut donc bien garder à l'esprit que l'impôt des personnes morales peut subir d'importantes fluctuations en raison de sa forte dépendance à la conjoncture économique ou ne serait-ce, qu'en prévision de la réforme de l'imposition des entreprises III qui touchera inéluctablement notre ville qui figure au 4^e rang des communes qui seront les plus impactées financièrement."

4. Don exceptionnel

M. Michel Ruchonnet, PS : "Proposition d'un don exceptionnel pour l'Hôpital de Lukla au Népal. Je sais que dans cette salle beaucoup de conseillers savent de quoi nous parlons. Il n'y a pas encore si longtemps, nous recevions Nicole Niquille, l'alpiniste fribourgeoise, à la Salle de spectacles, pour une belle conférence car c'est elle qui est à la base de la création de cet hôpital. Actuellement, l'Hôpital de Lukla est dirigé par la Fondation Nicole Niquille. À l'époque, beaucoup de gens de notre Vallon ainsi que de la région se sont mobilisés pour cet hôpital et l'opinion générale après la conférence était "qu'il faut les aider". Vous connaissez actuellement la catastrophe qui touche le Népal car il ne se passe pas un jour sans des nouvelles aussi tristes qu'alarmantes. La Chaîne du Bonheur vient de faire une journée d'action pour le Népal et ce n'est pas l'objet de notre intervention ce soir. Nous voulons respecter notre engagement pris après la conférence même si cela ne s'est fait qu'autour d'une verrée. Nous pensons qu'il faut être conséquent et c'est la raison pour laquelle nous faisons cette intervention ce soir. La Fondation Nicole Niquille continue d'être aidée par le canton de Fribourg ainsi que des institutions de notre région comme l'Hôpital du Jura bernois. J'ai rencontré hier encore un bénévole de cette association que vous connaissez tous car il s'agit de M. Vincent Scheidegger qui a siégé de nombreuses années dans cette assemblée. Celui-ci rentre du Népal et il n'était pas au courant de notre démarche. Le besoin actuel qui est le plus pressant est l'argent. Il faut pouvoir réparer cet hôpital pour qu'il continue de fonctionner. Nous organisons actuellement l'envoi différé de matériel médical mais il leur faut le nerf de la guerre et c'est pourquoi nous faisons appel ce soir à votre générosité. Il s'agit d'un projet ciblé sur un objet qui est cher à beaucoup de nos concitoyens et qui sera apprécié. Nous vous soumettons donc ce soir la proposition de verser CHF 2'000.- sur le compte de la Fondation Nicole Niquille pour réparer l'Hôpital de Lukla. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et vous remercions par avance si vous accédez à notre demande. Merci à tous."

Au vote, le don exceptionnel de CHF 2'000.- à la Fondation Nicole Niquille est accepté à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour la Fondation."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal prend acte de votre décision et fera parvenir votre don à la Fondation Nicole Niquille."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci M. le maire."

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous souhaitons juste signaler que nous n'aurons plus la possibilité d'attribuer des dons cette année. La totalité de la somme à disposition a été utilisée."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Les dons du Conseil de ville sont attribués en fin d'année. Parfois, il y a des dons qui doivent être faits au bon moment, comme c'est le cas ce soir."

5. Projet Migros : vente d'une parcelle de 596 m² pour un prix total de CHF 135'292.- à la Société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg : décision

Rapport du Conseil municipal (points 4 et 5) :

Le 30 mai 2013, les représentants de la société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg approchaient notre autorité pour trouver une solution à l'implantation d'un nouveau centre Migros à Saint-Imier. En effet, l'emplacement actuel du magasin Migros doit être quitté non seulement pour des raisons de confort, mais également parce qu'il ne répond plus aux normes légales actuelles.

La société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg est actuellement locataire du Magasin sis rue Baptiste-Savoie 62 alors qu'elle est propriétaire des places de parc dans le voisinage immédiat.

Migros souhaite impérativement conserver un centre d'achats dans le Vallon et sa localisation à Saint-Imier doit être maintenue en priorité. L'emplacement actuel ne permettra cependant jamais de satisfaire aux nouvelles exigences. Un nouveau site d'implantation du centre Migros représente donc la seule alternative possible.

Après avoir visité plusieurs sites d'implantation en concertation avec le Conseil municipal, dont celui du bâtiment des abattoirs, un seul site possible a été retenu par la direction de la Société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg. Plusieurs autres ont été jugés irréalistes en raison de problèmes de praticabilité ou d'accessibilité, de pollution du sol, ou encore pour des raisons de faisabilité financière.

L'emplacement retenu par Migros est la parcelle des Chemins de fer fédéraux ft n° 1842 située au Sud des abattoirs (ancien quai de chargement des grumes de bois). Un accord sur la vente de ce terrain de 4'481 m² a été trouvé entre les Chemins de fer fédéraux et la Société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg.

Afin de pouvoir réaliser son projet, Migros sollicite également l'achat d'une petite partie de la parcelle ft n° 773 appartenant à la Municipalité. L'acquisition par Migros du terrain de 596 m² au prix de CHF 227.-/m², soit CHF 135'292.-, propriété de la Municipalité, doit permettre la construction de son projet en conformité avec la réglementation en vigueur (distance aux limites notamment). Conformément au projet d'acte de vente immobilière qui vous est soumis, la Société coopérative Migros s'engage à maintenir un droit de passage à pied et pour tous véhicules en faveur de la Municipalité de Saint-Imier, du Corps des Sapeurs-pompiers d'Erguël, ainsi que d'un éventuel futur acquéreur du bâtiment des abattoirs.

Concrétisé, le projet de centre Migros se traduira par un magasin plus grand que celui aujourd'hui fréquenté par la clientèle, donc susceptible de proposer une gamme de produits et d'articles plus étendue. Le bâtiment prévoit un niveau enterré d'environ 2'000 m² pour une centaine de places de parking, une surface commerciale de 2'400 m² composée d'un magasin Migros, de 3 à 4 autres surfaces commerciales de tailles différentes ainsi que de la possibilité de construire un étage supplémentaire destiné à un projet hôtelier ou à de l'habitat.

Sans présager de l'étape du permis de construire dont la compétence est du ressort de la Préfecture du Jura bernois, le projet présenté tient compte des observations faites par le Service des monuments historiques du canton de Berne en raison de son voisinage avec le

bâtiment protégé des abattoirs. Il tient également compte des besoins du Corps des Sapeurs-pompiers d'Erguël et de ceux de la Municipalité, tenant à garder libre le parking des abattoirs pour y autoriser le parcage de longue durée ou l'installation occasionnelle de chapiteaux.

Il est également utile de préciser ici que les différentes études (urbanistique, trafic et stationnement) réalisées sur mandat de la Migros par les bureaux Urbaplan ainsi que Christe et Gygax Ingénieurs Conseils SA démontrent que les routes actuelles répondent à la charge de circulation supplémentaire et qu'aucune mesure particulière n'est nécessaire pour absorber le trafic supplémentaire.

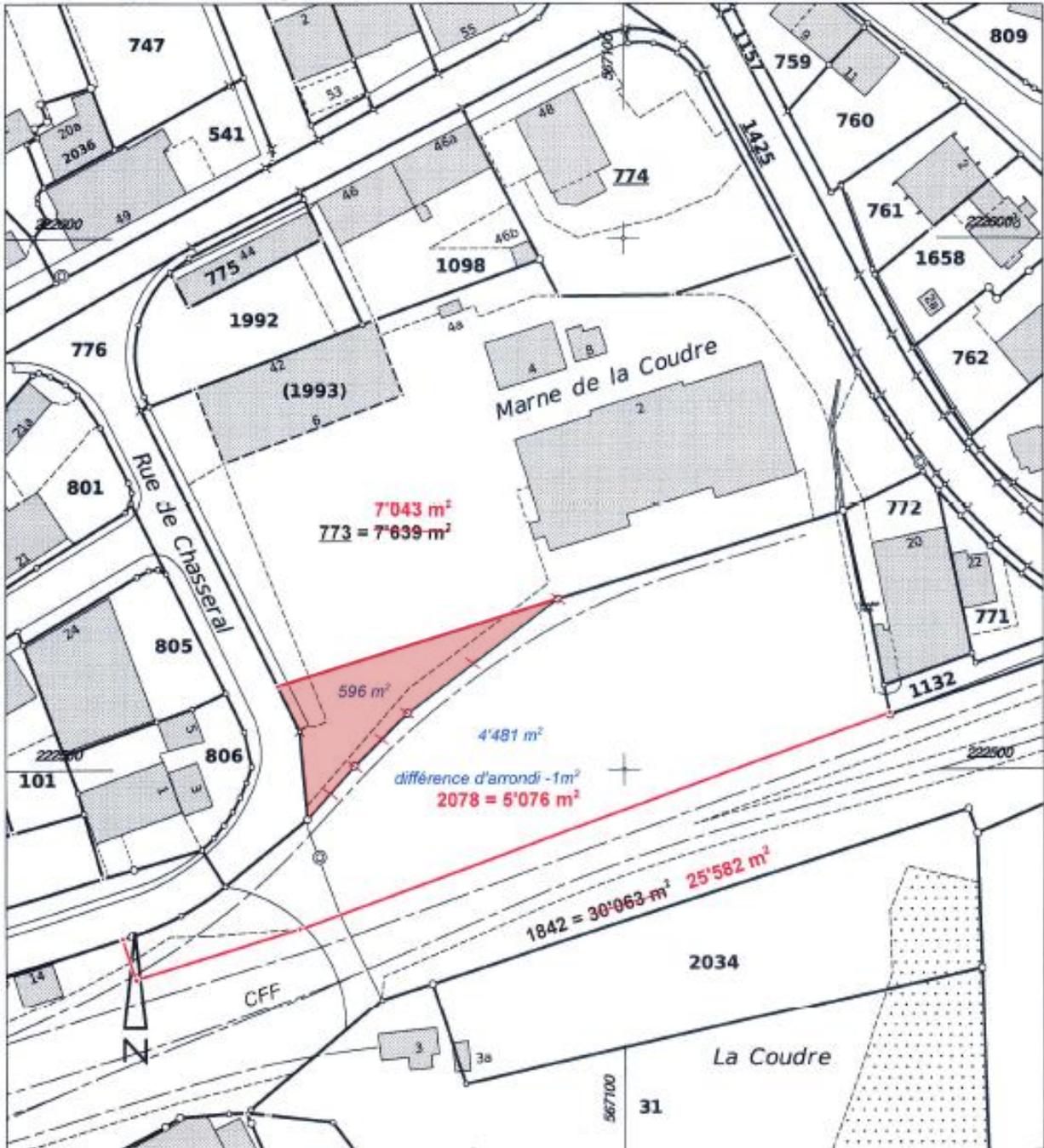


Fig II – La portion de parcelle soustraite du ft 773 appartenant à la Municipalité et faisant l'objet de l'acte de vente immobilière à Migros est en rouge sur le plan ci-dessus.

Engagements de Migros

Conformément à la lettre d'intention de Migros datée du 21 février 2014 ainsi qu'à la Convention remise aux conseillers de ville, Migros s'est engagée à prendre en compte les intérêts de la collectivité publique, qui sont ceux d'une mise en valeur du secteur des abattoirs. Ainsi, Migros est disposée à financer les modifications nécessaires au carrefour adjacent (rond jaune sur le plan ci-dessous), à aménager la partie Sud de sa parcelle pour les piétons, les vélos, la logistique et les servitudes (en principe, un revêtement plat et sans contrainte), et de participer au financement à raison de CHF 110'000.- pour la liaison piétonne de la parcelle Migros à la gare CFF. Ainsi, l'accès aux transports publics correspondra aux exigences de qualité et de sécurité actuelles.

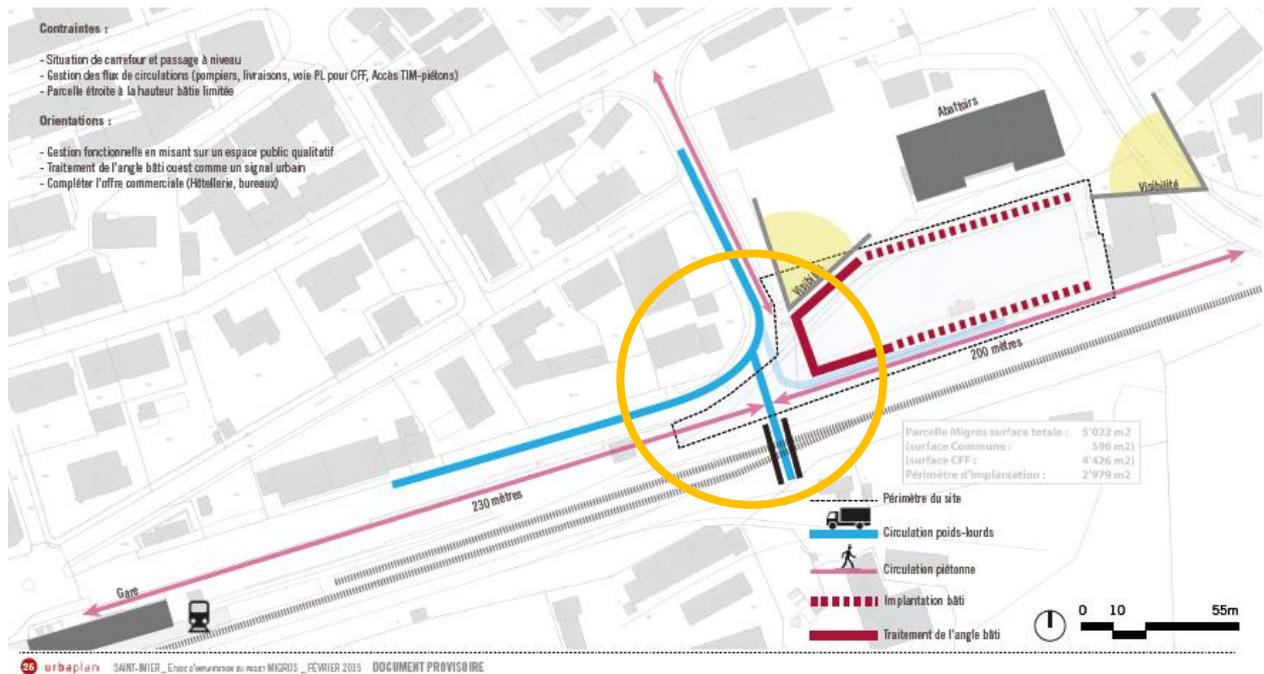


Fig. III – définition des interventions dans le secteur abattoirs – gare CFF

Revitalisation du secteur Abattoirs – Gare CFF

L'avenir de ce secteur est important pour notre commune. Jusqu'aux premiers contacts établis en 2013, celui-ci était conditionné par la ligne nécessaire au chargement du bois. Depuis, il est acquis que cette activité est terminée. L'occupation et l'avenir du secteur doivent être examinés en conséquence.

Afin d'envisager comment pourrait se dessiner le nouveau visage du secteur Abattoirs – Gare CFF, le Conseil municipal a entrepris plusieurs démarches allant dans ce sens :

- Discussion en cours avec les Chemins de fer fédéraux au sujet d'une Convention pour l'aménagement du secteur Plateau de la Gare;
- En parallèle, une étude sera confiée à un bureau d'ingénieurs afin de disposer d'une vision claire du Plateau de la Gare, ainsi que de l'intersection avec ce dernier et la Rue de Chasseral.
- En partenariat avec le Parc régional Chasseral, une étude urbanistique dans le quartier de la gare est en cours de réalisation par 22 étudiants de 3^{ème} année (Bachelor) de la Haute école bernoise d'architecture de Berthoud. Les étudiants sont accompagnés dans leurs travaux par cinq professeurs, experts en architecture, paysagisme, urbanisme, et histoire de l'art. Un rapport sera présenté au Conseil municipal d'ici cet été avec les

différentes visions et perspectives afin de rendre ce secteur attrayant, tout en le densifiant.

- La requalification du secteur sera également prise en compte dans le cadre du plan des mobilités, actuellement en cours d'étude par le Service de l'urbanisme et mobilité, ainsi que dans les réflexions en cours concernant les transports publics à Saint-Imier.
- En ce qui concerne le bâtiment des abattoirs, ce dernier a fait l'objet d'une étude préliminaire en 2014 afin de déterminer les interventions nécessaires et possibles dans le cadre d'une requalification de ce bâtiment.

Une fois le concept de revalorisation du Plateau de la Gare défini, le projet sera soumis à l'autorité compétente afin de libérer le crédit d'investissement nécessaire à l'aménagement du secteur.

Equipement du secteur Abattoirs – Gare CFF

Afin de permettre la réalisation du projet Migros tout en l'inscrivant dans cette vision de revitalisation du secteur Abattoirs – Gare CFF, des travaux de modernisation des équipements souterrains sont nécessaires et bénéficieront à l'ensemble du quartier.

Les infrastructures du secteur des abattoirs ne sont pas adaptées aux besoins actuels d'un magasin moderne qui pourrait comprendre également une production d'électricité photovoltaïque dans sa réalisation.

Le projet de renforcement de l'alimentation électrique du quartier prévoit l'implantation d'une nouvelle station transformatrice le long de la Rue de Chasseral. Cette station permettra d'alimenter non seulement le nouveau magasin Migros, mais également l'ensemble du quartier et servira, à terme, à l'implantation d'autres projets.

Les coûts, prévus au plan financier communal, se montent à CHF 700'000.-. La Société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg s'acquittera des taxes de raccordement conformément à la réglementation communale et participera aux coûts effectifs du raccordement depuis la nouvelle station électrique Chasseral.

De plus, les plans du nouveau centre Migros n'étant pas encore connus à ce jour par les Services techniques, il apparaît qu'une conduite d'eau potable traversant le périmètre d'implantation du nouveau centre risque très probablement de devoir être déplacée en raison de la construction du parking souterrain.

Pour ce faire, un crédit d'investissement brut de CHF 100'000.- doit être libéré. Ce montant ne figure pas au plan financier communal.

Conclusion

En considérant les différents enjeux et du fait que ce lieu est le seul susceptible de répondre aux besoins de Migros, le Conseil municipal estime que le projet de centre Migros constitue une opportunité qui devrait se traduire par la volonté de voir l'ensemble du secteur Abattoirs - Gare CFF revitalisé. Ces améliorations constitueraient à n'en point douter un intérêt public majeur et une plus-value non négligeable pour l'image de Saint-Imier auquel le projet Migros contribuera indéniablement dans les différents engagements pris.

En se basant sur les préavis unanimes des commissions des finances, urbanisme et mobilité, équipement, économie et tourisme, ainsi que celui de l'Etat-major du Corps des Sapeurs-pompiers d'Erguël, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville d'approuver la vente du terrain de 596 m² à la Société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg pour le prix de vente total de CHF 135'292.-.

En se basant sur les préavis unanimes des commissions équipement et finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville d'approuver l'équipement du secteur Abattoirs – Gare CFF par la libération d'un crédit d'investissement total de CHF 800'000.-, financé par emprunt bancaire et figurant à hauteur de CHF 700'000.- au plan financier).

Ouverture de la discussion :

M. Gerolamo Pepe, PS : "Le parti socialiste a pris connaissance du dossier complet qui nous a été fourni et approuve la vente du terrain pour l'implantation du Centre Migros. Il ne fait aucun doute que ce projet apporte un plus pour Saint-Imier même si l'implantation est décentralisée. Il semble que ce soit le seul endroit retenu par Migros mais cette décentralisation constitue un sujet de réflexion. Cela ne vous a pas échappé qu'il faudra une amélioration ou une offre valable de transports publics à Saint-Imier. En déplaçant une partie de l'activité commerciale dans le secteur des abattoirs, cela va nécessiter des aménagements routiers que la Municipalité a pris en compte au niveau de l'urbanisme mais nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'un point très important de ce dossier. À l'heure actuelle, le carrefour situé en face du garage du Midi est un peu régi par la loi de la jungle et le carrefour avec la route cantonale et le quartier de Tivoli n'est pas des plus faciles car les voitures arrivent de tous les sens en même temps. Nous avons apprécié l'engagement de la commune pour que Migros reste dans notre cité et nous espérons le même engagement de ladite commune pour la défense du petit commerce. Quand une cité comme la nôtre commence à perdre ses commerçants, c'est toute la population qui en souffre et la désertification qui se pointe. A l'unanimité, le parti socialiste approuve la vente de ce terrain pour l'implantation du Centre Migros."

Mme Talika Gerber, PLR : "Notre intervention portera sur les points 5 et 6. Le parti libéral radical tient à préciser clairement son point de vue sur l'objet mentionné.

Nous ne pouvons qu'être satisfaits que Migros désire rester à Saint-Imier. En effet d'après les déclarations des représentants de la Société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg l'emplacement actuel du magasin Migros ne répond plus aux critères :

- de confort;
- définis par les normes légales actuelles.

D'autre part elle n'est pas propriétaire des locaux sis à la Rue Baptiste-Savoie 62.

Nous avons également pris acte, selon les déclarations faites lors des séances de présentation, déclarations reprises dans la documentation fournie pour notre séance du Conseil de ville, que la Société Migros Neuchâtel – Fribourg souhaite impérativement conserver un centre d'achats dans le Vallon et que sa localisation sur Saint-Imier est prioritaire.

L'emplacement retenu et le projet présenté semblent tenir compte des divers facteurs :

- conformité avec la réglementation;
- respect du voisinage du site protégé des abattoirs;
- respect des besoins des services implantés (Corps des sapeurs-pompiers d'Erguël, Municipalité);
- capacité d'absorption de la charge de circulation supplémentaire.

Migros s'engage à prendre en compte les intérêts de la collectivité publique en valorisant le secteur des abattoirs.

D'autre part le Conseil municipal, dans son message, laisse entendre que cette implantation pourrait s'inscrire dans un projet de revitalisation du secteur concerné.

Nous constatons avec plaisir que le chemin menant de la gare au nouveau Centre Migros sera sécurisé pour les piétons par un trottoir.

Le parti libéral radical est convaincu qu'il est indispensable pour l'image de notre localité que le projet Migros se réalise à Saint-Imier et c'est pourquoi :

- Il propose d'accepter la vente du terrain de 596 m² pour un prix total de CHF 135'292.-.
- Il approuve la libération du crédit d'investissement de CHF 800'000.- a financé par emprunt bancaire.

Mais, car dans l'esprit de notre fraction il y a un "mais".

Le projet de Centre Migros doit se traduire par une surface commerciale plus grande que l'actuelle. Cette surface sera structurée autour d'un magasin Migros et de 3 à 4 autres surfaces commerciales. A ce jour, aussi bien dans les diverses présentations que dans le document fourni à notre conseil, les détails de la réalisation n'apparaissent pas. Quels types de surfaces commerciales vont-elles être implantées sur les surfaces disponibles ?

Ne soyons pas naïfs. Migros va légitimement favoriser les marques qui lui sont rattachées, ce qui est logique. Alors peut-on nous renseigner sur les points suivants :

- Les commerces locaux peuvent-ils être concernés par une implantation dans le nouveau Centre projeté ?
- Migros a-t-elle l'intention de favoriser cette voie ?

D'autre part des éléments de sécurité nous préoccupent :

- Tout d'abord l'accès et la sortie pour les types de véhicules des sapeurs-pompiers seront-ils toujours assurés même les jours de forte affluence et ce dans tous les sens de circulation ?
- L'arrêt de longs camions dans la zone du passage à niveau lors de sa fermeture ne peut-il pas gêner momentanément la circulation "véhicules – piétons" voire créer des dangers dans cette zone ? Ne faudrait-il pas intégrer une zone d'attente pour ces véhicules même si la situation évoquée ne se répétera pas tous les jours; mais ne vaut-il pas mieux prévenir que guérir ?

Notre fraction se préoccupe aussi d'un risque, certes difficile à estimer, que l'attraction de l'Ouest de notre zone commerciale soit à moyen terme défavorisée.

- Comment le Conseil municipal entend-il soutenir la vitalité dans le futur de nos commerces de l'Ouest de notre localité si nos craintes d'un déplacement du centre d'activités au détriment de l'actuel équilibre se réalisent ?

Nous pensons que deux démarches, déjà abordées par notre parti et à plusieurs reprises, doivent aboutir dans les plus brefs délais. Elles pourraient soutenir la recherche de cet équilibre "Est – Ouest".

Nous pensons que :

La situation créée par le déplacement de la Migros est la bonne occasion pour planifier et développer des transports publics au niveau de la localité et des localités voisines. Ces

transports publics devraient permettre la desserte facilitée aussi bien des commerces du "Centre-Village" que de ceux de la zone "Gare-Abattoirs".

Une forme de mobilité entre le "Centre-Village" et la zone "Gare-Abattoirs" passe par la résolution du nœud gordien que constitue la Place du Marché. Il est temps de s'y atteler de manière ferme et surtout concrète. Le temps des discussions est terminé. Le problème concerne les Imériens et leurs visiteurs et non les fonctionnaires du canton.

Et que sait-on à ce jour des locaux qui seront quittés par Migros ainsi que des places de parking ? Ces éléments aussi font partie prenante de notre réflexion quant au maintien indispensable d'un équilibre autour de notre rue principale rénovée à grand frais.

Nous entendons déjà les remarques des personnes bien intentionnées à l'égard de notre parti : "Voilà que les chantres du libéralisme renient leur credo". Au regret de les décevoir, notre section, parfois contre l'avis des instances cantonales et fédérales, s'est toujours battue pour qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier et cela passe par un soutien non négociable à nos petites et moyennes entreprises. Nous le répétons très clairement : le parti libéral radical veut le maintien de Migros à Saint-Imier, mais il veut aussi que le commerce de proximité, souvent spécialisé, continue de vivre."

M. Patrick Tanner, maire : "Effectivement, le projet Migros prévoit plusieurs locaux. Il y aura probablement un kiosque en plus de la surface Migros, qui sera agrandie, mais qui reste, selon les dires de la Direction Migros, un magasin un M, avec une gamme de produits un petit peu plus élargie. Les autres locaux du Centre seront effectivement mis à disposition d'autres commerces. Il est possible que ce soit pour des membres du groupe Migros. Nous n'avons pas d'information à ce sujet. Aucun contrat de bail, aucun engagement de la part de Migros, n'a été pris pour l'heure. Migros a confirmé être ouverte à la discussion si d'aventure un commerce, ou une entreprise imérienne, souhaitait occuper une surface dans le Centre. La commune ne peut pas intervenir dans ces négociations. Quant aux bâtiments du Corps des sapeurs-pompiers, c'est un élément qui a été présent dans toutes les discussions. Le Commandant et l'Etat-major des pompiers, ont été associés à la présentation et aux discussions. Nous avons aussi reçu un courrier de leur part qui nous donne leur feu vert pour autant que la circulation des véhicules soit garantie, y compris durant les travaux. Migros est consciente de cette contrainte et s'est engagée à la respecter. Maintenant, par rapport au flux des véhicules. Certes, il va augmenter. La commission urbanisme et mobilité est en train de travailler sur le plan des mobilités et cette contrainte va y être intégrée. L'étude menée par le bureau Christie & Gyax, qui est spécialisé dans ce domaine, a montré que la charge de trafic devrait être supportable sur les voies d'accès actuelles. Ceci ne veut pas dire que des aménagements ne seront pas nécessaires, mais ce bureau garantit que les aménagements pourront se faire à moindre frais. L'entrée du garage souterrain devra encore être discutée une fois le projet finalisé. Pour l'instant, nous n'avons pas de projet d'architecte. Ce dernier est en cours d'élaboration. Il sera soumis en temps utiles à la commune, à la commission urbanisme et mobilité. Nous tenons également compte du flux de piétons. Vous avez pu voir que dans la convention, Migros s'est engagée à verser un montant de CHF 110'000.- pour participer aux aménagements afin de garantir la sécurité et la fluidité du trafic. À l'heure actuelle, je ne peux pas en dire beaucoup plus, le projet n'étant pas arrêté définitivement. Quant à l'équilibre Est-Ouest, c'est également une question qui nous a préoccupés. Le premier commerce qui nous vient à l'esprit est le magasin Denner. Est-ce que le ce magasin va rejoindre le Centre Migros ? C'est une question que nous avons posée. Des contacts entre Migros et Denner n'ont pas été pris. Denner a une structure indépendante et le gérant du magasin, à ma connaissance, n'a pas été approché par Migros. Je ne peux pas exclure que des contacts se développent par la suite. On peut constater une augmentation des commerces locaux, et je m'en réjouis. Nous avons vu l'ouverture, dans l'ancien Hôtel Central, de deux nouveaux commerces. Différents commerces s'ouvrent. Le Conseil municipal soutient le développement du commerce local et le fait par différentes mesures comme en remettant des bons Cide dans le cadre de la campagne de

renouvellement des appareils ménagers, et aussi par le soutien aux commerçants qui participent à Erguël Expo. Pour le point des transports publics, comme votre conseil le sait, il est en étude au sein de la commission urbanisme et mobilité. Votre Conseil avait demandé, dans la prolongation du dossier Halte CFF, de poursuivre une étude d'un transport de bus à Saint-Imier et dans les communes voisines. Ce travail est en train de se faire. Vous avez également vu que Migros a pris un engagement d'aménager une halte de bus sur son terrain si un circuit de bus venait à être proposé et également à participer, ou cofinancer, le fonctionnement de cette ligne de bus. Il s'agit donc d'une composante qui a été prise en compte et qui fera l'objet d'une convention séparée le moment venu. Migros a pris un engagement de principe par voie de convention. Maintenant concernant les locaux quittés et les places de parc, Migros n'est pas propriétaire de ses locaux actuels. Nous n'avons aucune idée sur le devenir de ces locaux. Je ne connais pas l'état de la dalle. On peut imaginer un parking, mais je vois peu de possibilités vu qu'il n'y a pas de fenêtre, l'endroit est plutôt fermé. Il appartiendra au propriétaire de déterminer l'avenir de cet endroit. Quant aux places de parc autour de la Migros actuelle, le terrain appartient à Migros et notamment le parking surélevé. Migros n'a pas de projet spécifique. Si d'aventure la commune avait un projet pour ce lieu, les discussions avec Migros sont possibles. Actuellement, nous n'avons pas de vue, si ce n'est éventuellement pour du parcage au centre."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci M. le maire vous avez répondu à nos questions. Il y a toujours quelques inconnues comme la Place du Marché, et ce qu'il y aura dans les nouveaux locaux du Centre Migros."

M. Patrick Tanner, maire : "La Place du Marché, c'est un débat qui suit son cours. Je vous promets que l'on ne l'oublie pas. Quant à Migros, le côté rassurant, même si la clientèle va probablement augmenter, est que, si l'emplacement actuel est possible alors il devrait très probablement l'être aussi où elle prévoit de s'implanter."

M. Cyril Erard, ARC : "En effet, la vente de cette parcelle permettra à la Société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg de concrétiser leur projet de nouveau Centre commercial au sein de notre cité et ainsi d'y conserver un site de vente, ce qui nous tient particulièrement à cœur. L'emplacement actuel ne répondant plus aux normes légales, aucune autre alternative n'a été trouvée, malgré les différents sites d'implantations étudiés. Le crédit d'investissement de CHF 800'000.-, indispensable à la concrétisation du projet Migros, ne servira pas uniquement à la modernisation et au renforcement du réseau actuel, il bénéficiera à l'ensemble de cette zone et nous permettra d'envisager d'autres projets dans cette partie de notre commune. Cela représente une opportunité unique, pour Saint-Imier, de revitaliser et redynamiser le secteur Abattoirs – CFF qui en a réellement besoin. La fraction alternative régionale et communale approuve avec enthousiasme les points 5 et 6 de l'ordre du Jour."

Au vote, la vente d'une parcelle de 596 m² pour un prix total de CHF 135'292.- à la Société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg est acceptée par 29 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

6. Projet Migros : crédit d'engagement de CHF 800'000.-, figurant partiellement au plan financier, afin de renforcer l'alimentation électrique du quartier (secteur des abattoirs) et adapter les réseaux souterrains – décider du mode de financement : décision

M. Michel Ruchonnet, PS : "Le parti socialiste a étudié l'imposant dossier qui nous a été fourni quant à l'approvisionnement en électricité du quartier des abattoirs sous la forme d'un crédit d'engagement de CHF 800'000.-. Il s'agit d'une somme importante que nous votons ce soir mais il intervient en toute logique après le point précédent. Il faut se donner les moyens et les outils de notre politique en approvisionnant le quartier des abattoirs en électricité. Nous ne devons pas le faire seulement dans l'optique du Centre Migros mais dans le

développement global du quartier. Avec la future libéralisation du marché de l'électricité, nous demandons à ce qu'un contrat soit passé avec Migros pour que ce soit Saint-Imier qui fournisse l'électricité. Pour reprendre une expression courante dans cette assemblée, à savoir la politique "gagnant-gagnant" c'est pour nous la moindre des choses. Unanime, le parti socialiste approuve le crédit d'engagement de CHF 800'000.- avec son financement par emprunt bancaire. La différence de CHF 100'000.- entre ce qui était prévu au plan financier et le crédit que nous votons ce soir n'est pas rédhibitoire et montre que la projection avait été bien faite."

M. Patrick Tanner, maire : "Je dois vous dire que lier les travaux que nous allons faire pour équiper le quartier, à un contrat d'approvisionnement en électricité, est malheureusement interdit. Nous ne pouvons mettre cette clause dans une convention. Nous avons mentionné à Migros que nous étions fournisseur d'électricité. Nous espérons que nous serons entendus et que nous serons compétitifs. Dans le marché libéralisé, nous n'avons pas le droit de lier ainsi un partenaire."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci M. le maire pour votre réponse. Vous connaissez notre point de vue sur le libéralisme. J'espère que vous insisterez fortement auprès de ces gens. Nous mettons CHF 800'000.-, ils pourraient prendre pendant une année ou deux chez nous. C'est un peu une discussion de margoulin, mais j'espère que vous allez le faire. Nous aimerions que les choses soient justes."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 800'000.-, figurant partiellement au plan financier, afin de renforcer l'alimentation électrique du quartier (secteur des abattoirs) et adapter les réseaux souterrains, par emprunt bancaire, est accepté par 29 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

7. Crédit d'engagement de CHF 240'000.-, figurant au plan financier, pour la réalisation d'installations de production d'énergie photovoltaïque sur le bâtiment de la Maison Chasseral – Les Savaignières et sur le toit de l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Depuis plusieurs années, les Services techniques de la Municipalité de Saint-Imier se positionnent comme producteur d'énergie renouvelable dans le but de relever les défis de l'ouverture du marché de l'électricité, tout en inscrivant leur action de manière cohérente avec la politique énergétique 2050 de la Confédération.

En effet, Saint-Imier encourage les énergies renouvelables en proposant la vente de produits composés d'énergie hydraulique suisse (TOPAZE) et d'énergie solaire locale (AMBRE). De plus, depuis 2013, de l'électricité 100 % renouvelable, sans production de CO², est proposée à l'ensemble des Imériens dans le mix énergétique de base (OPALE) et confirme ainsi l'engagement fort de Saint-Imier pour la promotion d'un développement respectueux de l'environnement.

Afin de poursuivre ces objectifs ambitieux, le Conseil municipal propose de réaliser deux projets de coopération très intéressants en réalisant de nouvelles installations photovoltaïques pour une surface totale de 400 m², pour une production annuelle totale de 55'000 KWh correspondant à la consommation annuelle moyenne de 16 ménages de 4 personnes.

Une première installation verrait ainsi le jour sur le bâtiment multifonction de la Maison Chasseral – Les Savaignières (env. 270 m²) alors que la seconde trouverait son

emplacement sur le toit du site imérien de l'Hôpital de Jura bernois, pour une surface de 130 m².

La vente de l'énergie renouvelable ainsi produite devrait rapporter une somme de l'ordre de 11'000 francs par année aux Services techniques pour un investissement total de 240'000 francs (170'000 francs pour le projet aux Savagnières et 70'000 francs pour le toit de l'Hôpital du Jura bernois).

Conclusion

Afin de renforcer le positionnement de Saint-Imier en tant que "Terre d'énergies", et soucieux de poursuivre dans la direction d'un développement durable et intelligent de notre cité, le Conseil municipal, unanime, en se basant sur les préavis unanimes des commissions équipement et finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit de 240'000 francs, financé par autofinancement et prévu au plan financier pour réaliser les deux projets de production d'énergie solaire.

Ouverture de la discussion :

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "la fraction alternative régionale et communale a consulté avec attention le rapport du Conseil municipal portant sur la libération d'un crédit de CHF 240'000.- destiné à la réalisation de deux projets de production d'énergie solaire. Pour que Saint-Imier puisse poursuivre ses actions et se positionner en tant que "Terre d'énergies", la fraction alternative régionale et communale se réjouit que notre commune puisse collaborer avec l'Hôpital du Jura bernois dans le cadre de l'installation de panneaux solaires sur le toit du bâtiment du site imérien. Notre parti est également attaché au deuxième projet, à savoir l'installation de panneaux solaires sur le toit de la future Maison Chasseral – Les Savagnières, dès lors que l'idée de ce bâtiment fut initiée par l'interpellation de M. Jean Luc Berberat au mois de mars 2006. Compte tenu du fait que ces projets de coopération répondent aux mesures énergétiques que les Services techniques de la Municipalité souhaitent engager comme producteur d'énergie renouvelable, la fraction alternative régionale et communale approuve la libération d'un crédit de CHF 240'000.-, prévu au plan financier, pour la réalisation de ces deux projets."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance de ce dossier avec intérêt. Il approuve à l'unanimité la libération d'un crédit de CHF 240'000.- prévu au plan financier pour réaliser les deux projets de production d'énergie solaire confirmant ainsi l'engagement fort de Saint-Imier pour la promotion d'un développement respectueux de l'environnement. Son financement se fera par autofinancement."

Mme Jessica Haenni, PS : "Dans une vision d'avenir toujours plus écologique et dans l'espoir de viser d'ici quelques années l'autonomie communale en matière d'énergie, il est essentiel de soutenir des projets tel que celui proposé ici, et de mettre en avant, une fois encore, notre position en tant que "Terre d'énergies". Le parti socialiste accepte le crédit d'engagement, par autofinancement, de CHF 240'000.- prévu au plan financier, pour autant que le matériel photovoltaïque posé à l'Hôpital du Jura bernois soit propriété de la commune."

M. Patrick Tanner, maire : "Effectivement, le matériel qui sera installé sur le toit de l'Hôpital du Jura bernois, ainsi que sur le toit de la Maison Chasseral – Les Savagnières, sera propriété des Services techniques de Saint-Imier."

Mme Jessica Haenni, PS : "Même si l'Hôpital du Jura bernois devait être racheté ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Même si l'Hôpital du Jura bernois devait être racheté. J'espère toutefois que cela ne sera pas le cas."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 240'000.-, figurant au plan financier, pour la réalisation d'installations de production d'énergie photovoltaïque sur le bâtiment de la Maison Chasseral – Les Savagnières et sur le toit de l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier, par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

8. Crédit d'engagement de CHF 400'000.-, prévu au plan financier, pour la mise en place de canalisations d'eaux claires entre le carrefour Passage de Sébastopol – Ancienne Route de Villeret et le collecteur existant dans les Plans Champs (au Sud de la Route de Villeret) – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Comme vous pourrez le constater à sa lecture, suite à l'extension des zones à bâtir dans le quartier Tivoli Est et Ancienne Route de Villeret ainsi que des changements météorologiques en matière de précipitations extrêmes, les problèmes liés à la prise en charge des eaux usées et de ruissellement par les canalisations souterraines se sont accrus de manière importante ces dernières années. Cet état de fait a provoqué des inondations de parcelles construites à plusieurs reprises durant ces dernières années, causant des dommages autant dans les bâtiments que dans leurs alentours.

Des mesures urgentes ont été prises par le Conseil municipal en automne 2013 afin de limiter les dégâts. Ces mesures étaient partielles et ne pouvaient en aucun cas être considérées comme des solutions définitives aux problèmes d'évacuation des eaux dans ce secteur.

Après des simulations d'écoulement réalisées par un bureau d'ingénieur spécialisé, il est démontré que seule la mise en place d'un système séparatif des eaux (eaux usées/eaux claires) du secteur Nord peut définitivement régler la situation.

Le projet a été découpé en trois phases successives pour un coût global de CHF 930'000.-. Lors de travaux d'urgence réalisés à la Rue Sébastopol dans le domaine de l'électricité en 2013, le Conseil municipal a saisi l'opportunité de réaliser de manière anticipée la pose d'un collecteur d'eaux claires entre la Rue Tivoli et l'Ancienne Route de Villeret pour un crédit de CHF 90'000.- au lieu des CHF 150'000.- devisés pour l'étape 1, ce qui a permis une économie de CHF 60'000.- environ.

La deuxième étape, objet soumis au vote, concerne le secteur des Plans Champs et sera réalisée en 2015. Elle sera complétée d'une dernière étape en 2016 pour le secteur de l'Ancienne Route de Villeret pour un montant de CHF 380'000.-.

Conclusions

Compte tenu de la situation problématique et récurrente du secteur concerné, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions équipement et finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit de CHF 400'000.-, financé par autofinancement et prévu au plan financier afin de mettre en place des canalisations d'eaux claires entre le carrefour Passage de Sébastopol – Ancienne Route de Villeret et le collecteur existant dans les Plans Champs (au Sud de la route de Villeret).

Ouverture de la discussion :

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "La fraction socialiste a étudié avec attention le rapport du Conseil municipal, ainsi que celui du chef du Service de l'équipement et approuve à l'unanimité la libération d'un crédit de CHF 400'000.-, financé par autofinancement, pour la mise en place des canalisations d'eaux claires."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Le crédit de CHF 400'000.- qui nous est soumis ce soir pour la mise en place de canalisations d'eaux claires répond à une nécessité pour la fraction alternative régionale et communale. Comme on peut s'en rendre compte ces jours dans plusieurs régions du pays le phénomène des précipitations extrêmes a tendance à se développer. C'est une réalité à laquelle Saint-Imier n'échappe pas. Plusieurs propriétaires en ont fait la pénible expérience ces dernières années dans le quartier Tivoli Est – Ancienne Route de Villeret. Des mesures urgentes ont dû être prises en 2013 pour limiter les dégâts. L'objet qui nous est soumis ce soir n'est que la suite logique et indispensable des travaux déjà entrepris. Dès lors la fraction alternative régionale et communale va voter la libération du crédit de CHF 400'000.- pour la mise en place des conduites principales d'évacuation des eaux claires dans le secteur des Plans Champs."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le parti libéral radical a pris note du dossier, et en vue du développement de ce quartier bien positionné a accepté l'engagement de CHF 400'000.- pour la mise en place de canalisations d'eaux claires entre le carrefour Passage de Sébastopol – Ancienne Route de Villeret et le collecteur existant dans les Plans Champs (au Sud de la Route de Villeret), par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 400'000.-, prévu au plan financier, pour la mise en place de canalisations d'eaux claires entre le carrefour Passage de Sébastopol – Ancienne Route de Villeret et le collecteur existant dans les Plans Champs (au Sud de la Route de Villeret), par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

9. Mise en place de la nouvelle LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles) au 1^{er} janvier 2016 et conclusion des contrats de prestations des 3 institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional :

- Adhésion par arrêté du Conseil-exécutif au Syndicat de communes pour l'encouragement des activités culturelles dans la région Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois avec coût annuel y relatif encore à déterminer (aucun budget disponible pour l'instant) : information
- Crédit d'engagement (dépense liée) de CHF 162'384.- (soit CHF 40'596.- par an (5'100 habitants à CHF 7.96) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois pour la période 2016-2019 : information
- Crédit d'engagement de CHF 344'800.- (soit CHF 86'200.- par an) pour la subvention annuelle au Musée de Saint-Imier pour la période 2016-2019 : décision
- Crédit d'engagement de CHF 380'980.- (soit CHF 95'245.- par an) pour la subvention annuelle au CCL pour la période 2016-2019 : décision
- Crédit d'engagement de CHF 504'000.- (soit CHF 126'000.- par an) pour la subvention annuelle à la Bibliothèque régionale de Saint-Imier pour la période 2016-2019 : décision

Rapport du Conseil municipal :

La loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) totalement révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La LEAC vise, entre autres, à assurer la pérennité des institutions culturelles reconnues d'importance régionale, tout en soulageant les communes-sièges par un système de financement élargi. Trois institutions sises à

Saint-Imier ont été reconnues d'importance régionale, à savoir le Centre de Culture et de Loisirs (CCL), le Musée, et la Bibliothèque. Dès le 1^{er} janvier 2016, toutes les communes du Jura bernois et la ville de Bienne participeront à leur financement. Notre commune, quant à elle, contribuera également au financement des institutions de Bienne et du Jura bernois. A l'avenir 23 institutions culturelles seront financées conjointement par la commune-siège (50 %), le canton (40 %), et les autres communes (10 %). Pour les bibliothèques régionales, la part cantonale est de 20 % et celle de la commune-siège de 70 %.

Les subventions d'exploitation et les prestations seront désormais définies dans des contrats de prestations pour une durée de quatre ans. Finalisés en décembre 2014, après d'intenses discussions, ils doivent encore être approuvés par votre conseil avant d'être entérinés par le Syndicat de communes pour l'encouragement des activités culturelles dans la région Biel/Bienne – Seeland – Jura-bernois (BBSJB). En effet, étant donné que la région Bienne – Seeland – Jura bernois n'est actuellement pas organisée en Conférence régionale pour des motifs politiques, la LEAC prévoit la constitution d'un syndicat de communes dans lequel Saint-Imier, compte tenu de sa population, devrait disposer de 3 voix sur un total d'environ 180. Ce syndicat devrait voir le jour le 23 juin prochain suite à un arrêté du Conseil-exécutif qui interviendra dans le courant du mois de mai 2015. L'adhésion au syndicat ayant force obligatoire, les coûts induits par son fonctionnement, non connus à ce jour, sont donc à considérer comme une dépense liée de la compétence du Conseil municipal.

De plus, il faut savoir que pour que notre musée ait pu être reconnu d'importance régionale, il a fallu opérer un rapprochement avec deux autres musées du Jura bernois, le Musée du Tour automatique à Moutier et le Musée d'art et d'histoire de La Neuveville. Si pour la période 2016-2019, trois contrats différents seront signés, il faut être conscient que dès 2020, un seul contrat regroupant les trois musées devrait vraisemblablement être conclu. A noter également que les coûts induits par l'éventuelle extension du Musée sont déjà intégrés dans ce contrat (+ 35'000 francs /an).

Pour la Bibliothèque, un rapprochement paraît également inévitable avec celles de Moutier, Tavannes et La Neuveville dans un proche avenir, sous peine de ne plus être considérée comme d'importance régionale. Quant au CCL, l'application de la nouvelle loi aurait occasionné une diminution importante des subventions si nous n'avions pas augmenté notre subvention dans notre budget de cette année.

Vous trouvez ci-dessous une comparaison du financement actuel (2015) avec le financement prévu par la LEAC pour la période 2016-2019 :

Financement actuel (2015) :

Institutions	Budget total	Financement Saint-Imier	Autres financements	Financement canton BE
Musée de Saint-Imier	137'400.00	115'400.00	0.00	22'000.00
Centre de culture et de loisirs, Saint-Imier	189'200.00	82'500.00	24'200.00	82'500.00
Bibliothèque de Saint-Imier	180'000.00	144'000.00	0.00	36'000.00
Total	506'600.00	341'900.00	24'200.00	140'500.00

Financement avec le projet LEAC 2016-2019 :

Institutions	Budget total	Financement Saint-Imier	Financement autres communes	Financement canton BE
Musée de Saint-Imier (+ 35'000.00)	172'400.00	86'200.00	17'240.00	68'960.00
Centre de culture et de loisirs, Saint-Imier	190'490.00	95'245.00	19'049.00	76'196.00

Bibliothèque de Saint-Imier	180'000.00	126'000.00	18'000.00	36'000.00
Total	542'890.00	307'445.00	54'289.00	181'156.00

Différences	+36'290.00	-34'455.00	+30'089.00	+40'656.00
--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Si l'essentiel a pu être conservé, voire même renforcé pour notre commune, l'amélioration financière de 34'500 francs sur laquelle tablait le Conseil municipal doit malheureusement être relativisée compte tenu des nouveaux coûts induits par la LEAC/LPFC détaillés ci-dessous :

- Participation au pot commun du Jura bernois	CHF 1.88/hab	CHF 9'588.-
- Participation LEAC Bienne	CHF 2.98/hab	CHF 15'198.-
- LPFC (report de charges canton → commune)	CHF 3.10/hab	CHF 15'810.-
- Coûts du syndicat de communes	Non connu	Non connu
- Total coûts supplémentaires	CHF 7.96/hab	CHF 40'596.-

Ainsi le budget consacré à la culture va subir une augmentation de quelque 6'000 francs, auxquels il faudra ajouter la part des coûts de fonctionnement du Syndicat de communes qui n'est pas encore connu. Force est donc de constater qu'en tant que commune-siège, nos contributions aux institutions culturelles ne vont pas diminuer de manière significative alors qu'il s'agissait pourtant d'un des objectifs visés par la LEAC.

Cependant, si nous voulons assurer la pérennité de nos trois institutions culturelles régionales, il est nécessaire que les contrats de prestations qui vous sont soumis soient approuvés, sans quoi Saint-Imier se retrouverait seul à devoir assumer leurs charges. C'est pourquoi le Conseil municipal unanime, la commission culturelle unanime et la commission des finances unanime vous recommandent d'accepter le financement des contrats de prestations tels qu'ils vous sont présentés.

Ouverture de la discussion :

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Je vous propose de procéder de la manière suivante : après ouverture de la discussion sur l'intégralité du point 9, les conseillères et conseillers de villes seront invités à voter successivement les trois crédits d'engagement proposés, respectivement liés au Musée de Saint-Imier, au Centre de culture et de loisirs, ainsi qu'à la Bibliothèque régionale de Saint-Imier.

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

Mme Elisabeth Beck, PS : "La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié" a dit Edouard Herriot un homme politique et écrivain français du siècle passé. Lorsque l'on cherche à se cultiver, ce n'est pas simplement pour accumuler une masse de connaissances mais surtout pour développer le sens critique, la curiosité et le goût, des qualités qui permettent par exemple l'ouverture, les remises en question, les rencontres, l'innovation et qui contribuent à l'épanouissement et à l'évolution d'une société. Garantir la pérennité de nos institutions culturelles, ce n'est pas seulement parce que c'est dans l'air du temps mais aussi parce que cela relève d'un devoir envers tous nos citoyens. Le parti socialiste approuve donc les trois crédits d'engagement pour les subventions annuelles au Musée de Saint-Imier, au Centre de culture et de loisirs, et à la Bibliothèque régionale de Saint-Imier pour les années 2016 à 2019 tout en saluant la lettre envoyée par le Conseil municipal qui demande au canton de revoir le plan de financement pour qu'il soit plus équitable pour les communes-sièges comme Saint-Imier. En effet, le nouveau système de financement élargi, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016, profite davantage aux villes-centres de Bienne, Berne et Thouné qui bénéficient déjà de contributions financières par le biais de la Loi sur la

péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) pour leurs charges culturelles et ne soulage aucunement notre cité. Par ailleurs, le parti socialiste remercie les membres de la commission culturelle en place lors de la dernière législature qui ont abattu un immense travail suite à la révision de cette Loi sur l'encouragement des activités culturelles. Notre commune abrite désormais trois institutions reconnues d'importance régionale."

M. Denis Gerber, PLR : "Notre population est très attachée aux trois institutions culturelles concernées par ce point de l'ordre du jour. Ces institutions ont un rayonnement bien au-delà de notre région. Nous regrettons cependant, comme le Conseil municipal, qu'une adhésion à un syndicat se fasse dans le flou de la structure qui sera mise en place et surtout dans l'ignorance de ses frais de fonctionnement. Nous espérons simplement que cette procédure ne devienne pas une habitude, car nous pourrions commencer à nous poser sérieusement la question du rôle et de l'utilité de notre Conseil de ville. Nous n'avons effectivement pas le choix. En effet, l'autre voie possible, celle d'assumer seul l'ensemble des frais, n'est pas viable et surtout isolerait Saint-Imier des synergies potentielles avec les autres institutions culturelles cantonales et régionales. Il s'agit d'assurer la pérennité, voire les développements du Musée de Saint-Imier, de la Bibliothèque régionale de Saint-Imier, et du Centre de culture et de loisirs. Notre fraction appuie les conclusions liées au dossier très complet qui nous a été fourni et soutient le Conseil municipal et les commissions concernées dans l'analyse de la situation. En conclusion, le parti libéral radical accepte les trois crédits d'engagement soumis à notre approbation."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "La fraction alternative régionale et communale a pris connaissance du volumineux dossier concernant la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Malgré quelques regrets quant au double mécanisme de subventionnement engendré par la LEAC et la Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) dont profitent les communes-centres, la fraction alternative régionale et communale se réjouit que le Musée de Saint-Imier, le Centre de culture et de loisirs, et la Bibliothèque régionale de Saint-Imier soient reconnus d'importance régionale. Afin d'assurer une meilleure pérennité des institutions culturelles imériennes, du fait d'un budget garanti pour des périodes de 4 ans, la fraction alternative régionale et communale prend acte :

- De l'adhésion par arrêté du Conseil-exécutif au Syndicat des communes pour l'encouragement des activités culturelles dans la région Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois avec coût annuel y relatif encore à déterminer.
- Du crédit d'engagement de CHF 162'384.- pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura-bernois.

Et approuve pour la période 2016-2019 le crédit d'engagement pour nos trois institutions culturelles. Pour terminer, la fraction alternative régionale et communale souhaite remercier M. Jean Luc Berberat, conseiller municipal en charge du département éducation et culture, pour la gestion de cet important dossier, M. le Maire M. Patrick Tanner pour ses prises de position, la commission culturelle pour son travail, ainsi que les représentants des institutions culturelles concernées."

M. Patrick Tanner, maire : "Suite à la prise de position du Conseil municipal de Saint-Imier dans le cadre de cette consultation, j'ai été convié à une séance qui s'est déroulée dans la Salle du Conseil municipal de Bienne, en présence de M. le maire de la Ville de Bienne, de la Direction des finances du canton de Berne, de la Direction de l'Office de la culture du canton de Berne, des représentants du Conseil du Jura bernois, et des représentants de la Conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne. Suite à cette discussion, concernant l'effet, que je pourrais qualifier d'assez pervers, de la LPFC et la LEAC, je peux préciser que le Conseil municipal n'a rien contre le principe de la LEAC, qui est relativement sain et qui prévoit un financement à 50 % par la commune siège, 10% par les

communes-voisines, et 40 % le canton. Ce qui dérangeait le Conseil municipal c'est le fait que l'on a déjà un mécanisme qui s'appelle LPFC auquel l'on contribue pour CHF 57.60 par habitant, dont CHF 21.- vont dans un pot commun pour la culture. Ce mécanisme fait que pour la ville de Bienne (puisque c'est la ville pour laquelle nous avons les chiffres détaillés) sa contribution communale, au lieu d'être à 50 % est de 12,5 %, puisque sur les CHF 8'300'000.- que Bienne assure dans le cadre de la LEAC, CHF 6'230'000.- sont versés par le mécanisme de la LPFC. Ce qui fait que la charge finalement des villes-centres qui sont, Bienne, Berne, et Thoun, est ramenée au environ de 13 %, au lieu des 50%. En plus des allègements induits par la possibilité de déduire ces charges au niveau du rendement fiscal harmonisé. Maintenant, je vais vous donner connaissance de la prise de position de la Conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne qui écrit à la Direction des finances du canton de berne (courrier du 24 avril 2015) :

"Evaluation 2016 de la LPFC
Prise en compte des effets conjugués LPFC-LEAC

Messieurs,

Vous savez que dans le cadre de la consultation sur la mise en œuvre de la LEAC dans notre région, la commune de Saint-Imier s'est vigoureusement opposée aux effets conjugués de la LPFC et de la LEAC, défavorables selon elle aux communes du Jura bernois. La séance du 15 avril dernier, à laquelle nous vous remercions d'avoir accepté de participer, a permis de clarifier les choses. Ce n'est pas la mise en œuvre pour elle-même de la LEAC qui pose problème à Saint-Imier, mais l'effet cumulé induit par cette nouvelle contrainte financière avec celles déjà existantes de la LPFC. La commune de Saint-Imier souhaite donc que votre Direction examine ce cumul et, le cas échéant, y apporte les corrections nécessaires.

Le comité de la CMJB a décidé de donner une suite concrète au courrier de Saint-Imier et vous demande :

- D'intégrer l'association des communes bernoises au processus d'évaluation de la LPFC qui aura lieu en 2016.
- D'étudier la situation des communes-sièges désignées dans la LEAC et de voir dans quelle mesure elles pourraient être reconnues dans la LPFC. Selon nous, les communes-sièges de la LEAC peuvent peut-être prétendre à une reconnaissance par le biais d'une prise en compte de leurs charges culturelles dans le rendement fiscal harmonisé.
- De veiller à ce que les effets de la révision de la LPFC puissent être connus avant la prochaine période de contrats de prestations LEAC, soit 2020-2023.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de ce courrier et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne

La Présidente Le Secrétaire
Virginie Heyer André Rothenbühler"

Voilà "entre guillemets" les premières démarches."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 344'800.- (soit CHF 86'200.- par an) pour la subvention annuelle au Musée de Saint-Imier pour la période 2016-2019 est accepté à l'unanimité.

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 380'980.- (soit CHF 95'245.- par an) pour la subvention annuelle au CCL pour la période 2016-2019 est accepté à l'unanimité.

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 504'000.- (soit CHF 126'000.- par an) pour la subvention annuelle à la Bibliothèque régionale de Saint-Imier pour la période 2016-2019 est accepté à l'unanimité.

10. Décision de l'Oacot concernant le Plan d'affectation des sites marécageux : information

M. Patrick Tanner, maire : "Plan d'affectation des sites marécageux – décision de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. L'Ordonnance fédérale sur la protection des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale du 1^{er} mai 1996 exige que de tels sites soient préservés. Le plan sectoriel cantonal sur les sites marécageux de novembre 2000, contraignant pour les autorités cantonales et communales concernées, définit les principes de base pour remplir cette exigence : les sites marécageux doivent faire l'objet d'un plan d'affectation communal qui définit leur périmètre, les utilisations encore possibles et les mesures de protection et d'entretien. Les plans d'affectation qui font l'objet de la décision de l'Oacot ont été établis pour les sites marécageux des Pontins (n° 27) et de la Chauv d'Abel (n° 35). Suite à la procédure d'information et de participation de la population en 2004, le plan d'affectation des Pontins et de la Chauv d'Abel a fait l'objet d'un examen préalable qui s'est clos par le rapport de l'Oacot du 29 mai 2006. Les documents ont ensuite fait l'objet d'un nouveau dépôt public en 2006, au cours duquel quatre oppositions ont été déposées et dont deux ont été retirées à la fin des séances de conciliation. Le Conseil municipal a adopté le plan d'affectation des sites marécageux des Pontins et de la Chauv d'Abel le 18 août 2009. Le 3 septembre 2009, votre conseil a rejeté ce plan dans son ensemble. Suite à ce rejet, il a été décidé de modifier les prescriptions relatives à l'affectation pour tenir compte des motifs invoqués par les opposants. Un nouvel article 25, dont le 2^{ème} alinéa autorise la reconstruction des bâtiments en cas d'incendie ou de destruction par les éléments naturels. Le 3^{ème} alinéa définit les conditions de cette reconstruction. En plus de l'introduction de ce nouvel article, l'art. 24 al. 3 qui soumet l'installation de panneaux solaires à l'octroi d'un permis de construire, a été abrogé. Le plan d'affectation des Pontins et de la Chauv d'Abel a ainsi été adopté par le Conseil municipal et le Conseil de Ville, respectivement le 23 novembre 2010 et le 10 décembre 2010. Suite à la transmission du dossier pour approbation le 7 février 2011, l'Oacot a constaté que la modification des prescriptions n'a pas suivi la procédure d'édiction des plans selon l'article 58 et ss. de la Loi sur les constructions. La modification des prescriptions liées à l'affectation doit en effet faire l'objet d'un examen préalable et d'un dépôt public. Le 25 janvier 2012, l'Oacot a remis son rapport d'examen préalable et indiqué qu'il n'est pas en mesure d'approuver la modification des prescriptions, ces dernières étant contraires au droit supérieur, notamment à la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Les nouvelles prescriptions liées à l'affectation ont fait l'objet d'un nouveau dépôt public à fin 2012. Une nouvelle opposition de la part de Pro Natura a été déposée en plus des deux autres oppositions en cours. En 2013, à la demande du Conseil municipal, de nouveaux contacts ont été pris avec l'Office fédérale de l'environnement en vue de rediscuter le périmètre du site marécageux. Dans sa lettre du 17 octobre 2013, l'OFEV a refusé d'entrer en matière en rappelant qu'il s'était déjà exprimé de façon détaillée par courrier du 5 décembre 2011 sur les questions soulevées par les opposants, et en particulier sur la possibilité d'exclure du site marécageux d'importance nationale la parcelle n° 1450 et une partie de la parcelle n° 1032. Il constate qu'il n'y a aucun élément nouveau qui permettrait de reconsidérer la situation. Par lettre du 6 novembre 2014, l'Oacot a accordé le droit d'être entendu selon l'art. 61 al. 3 de la Loi sur les constructions à la Municipalité de Saint-Imier ainsi qu'aux propriétaires fonciers concernés. L'Oacot relève que l'art. 25 du Règlement du plan d'affectation des sites marécageux des Pontins et de la Chauv d'Abel ne peut être approuvé, car il est contraire au droit supérieur. En effet, l'article précité ne permet pas la reconstruction mais uniquement l'entretien et la rénovation de

bâtiments existants. L'Oacot a alors informé qu'il allait procéder à une correction d'office dans la décision d'approbation en remplaçant la version de l'art. 25 adopté par le Conseil de ville en 2010 par sa version originelle, déposée publiquement en 2006, et reconnue comme étant conforme au droit. L'art. 25 est donc modifié de la manière suivante : "Art. 25 : L'entretien et la rénovation des bâtiments qui ne sont pas affectés à l'agriculture, à la sylviculture, à l'entretien des biotopes ou à la protection contre les catastrophes naturelles et qui ont été réalisés légalement sont admissibles pour autant qu'ils ne contredisent pas les buts visés par la protection. Le cas échéant, les critères liés aux nouvelles constructions sont applicables." Le 6 janvier 2015, le Conseil municipal a fait part de son opposition à la correction d'office de l'art. 25 des prescriptions liées à l'affectation du site marécageux des Pontins et de la Chaux d'Abel. Le 14 avril 2015, l'Oacot, par voie de décision, a rejeté notre opposition comme étant infondée du point de vue du droit public. Il enjoint en outre notre autorité à rendre publiques la présente décision d'approbation ainsi que l'entrée en vigueur. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Direction cantonale de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques dans les 30 jours à compter de sa notification, soit jusqu'au 14 mai 2015. L'avocate de la Municipalité ayant rendu attentive notre autorité que les chances de succès afin de pouvoir obtenir gain de cause dans cette affaire sont nulles ou au moins pratiquement nulles, le Conseil municipal s'exécutera par conséquent conformément à la décision de l'Oacot du 14 avril 2015."

M. Cornelio Fontana, PLR : "En préambule, je remercie M. le maire pour toutes les explications données. Nous constatons qu'en réalité, lorsque l'on utilise le mot "démocratie", dans le cas présent, cela devient une farce. Ils avaient qu'à nous l'imposer tout de suite. Je rappelle que l'on a tenté de nous le faire imposer ce décret. Comme nous n'avons pas été d'accord d'exiger cette iniquité, alors on arrive aujourd'hui à ce qu'on avait tout de même prévu, c'est qu'ils nous l'imposent. Après plus de dix ans de procédures, de palabres, et de discussions, nous avons reçu la décision finale de l'Oacot pour ce que l'on pourrait appeler : "La saga du marais" et qui se conclut par le refus de l'OFEV d'un dialogue et le rejet par l'Oacot de toutes les oppositions et surtout de notre demande de modification de l'art. 25 afin de pouvoir reconstruire en cas d'incendie. Le parti libéral radical a toujours soutenu le principe de protection des marais, mais voulait par la modification de l'art. 25 en atténuer la rigueur et défendre les citoyens de notre cité contre les excès du règlement. Les longues explications de l'Oacot pour justifier le rejet de notre modification du règlement 2010 ont suscité en nous colère et indignation. En effet, l'Oacot décrète une nouvelle règle, c'est celle "du silence qualifié" et ose dire que puisque la reconstruction ne figure pas dans le libellé, ce n'est pas parce que cela a été oublié mais parce que le législateur n'a pas voulu que la reconstruction soit possible. Mesdames et Messieurs sous prétexte de "silence qualifié" tout ce qui ne sera pas expressément nommé sera interdit. De plus, l'Oacot dit que les droits acquis ne seraient valables que pour une durée normale des habitations. Qu'est-ce qu'une durée normale ?

- Pour les pyramides 3000 ans;
- Pour les châteaux forts 1000 ans et plus;
- Pour les maisons de qualité et avec un entretien normal 200, 300, 400 ans,...

C'est donc un terme qui ne veut rien dire et ouvre la porte à toutes les interprétations. D'autre part, l'art. 25 réintroduit par l'Oacot, précise que les constructions réalisées légalement, sont admissibles pour autant qu'elles ne contredisent pas les buts visés par la protection des marais. Ceci veut dire en clair qu'un organisme de protection du marais pourrait décréter que tel ou tel bâtiment existant, contredit les buts recherchés et demander qu'il disparaisse, même sans incendie. Au vu de tout ce qui précède, le parti libéral radical doute fortement que le peuple ait vraiment voulu la disparition de toutes les habitations réalisés légalement dans les zones protégées, mais pense une fois de plus que c'est le juridisme étroit et dictatorial qui prend le pas sur l'autonomie communale et le droit des citoyens, d'où notre indignation et notre colère. Il semble qu'il n'y ait pas de possibilités de faire changer d'avis l'autorité supérieure et par conséquent nous laissons le soin au Conseil

municipal de prendre les mesures nécessaires pour limiter au maximum les problèmes futurs provoqués par la décision de l'Oacot du 14 avril 2015. Excusez-moi de la longueur de mon intervention, mais cela me fait vraiment mal au cœur."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "La fraction alternative régionale et communale a pris acte de la décision de l'Oacot qui rejette les modifications apportées par le Conseil de ville au règlement concernant le cadre de la procédure d'affectation des sites marécageux. La fraction alternative régionale et communale a unanimement trouvé cette décision injuste pour les administrés concernés puisqu'ils ne peuvent pas bénéficier de l'égalité de traitement par rapport aux autres propriétaires. En effet, ce règlement n'autorise pas la reconstruction des maisons après un sinistre à l'intérieur du périmètre des sites marécageux. Cette situation provoque un préjudice financier intolérable pour les administrés concernés et nous en sommes tous consternés."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Ce dossier nous est parvenu il y a quelques jours et il a l'avantage d'être très complet. La problématique qui nous est soumise ce soir à votation a provoqué un débat nourri dans notre fraction et une longue discussion s'en est suivie sur la notion des principes. Sans vouloir faire long, un rappel historique s'impose. Le 6 décembre 1987, les Suisses ont approuvé à l'unanimité des cantons l'initiative de Rothenturm. La ville de Saint-Imier a également approuvé cette initiative concernant la protection des sites marécageux et des paysages. Lors de la précédente législature, le Conseil de ville avait proposé une modification de notre règlement communal visant à une égalité de traitement entre tous les citoyens de la commune. Cette modification est actuellement refusée par l'Oacot et leurs juristes prétendent qu'un recours de notre part n'a quasi aucune chance d'aboutir. Le rappel historique précédent était de faire comprendre que nous allons contre une initiative approuvée au niveau fédéral. Pour nous, l'égalité de traitement est un principe fondamental mais y a-t-il vraiment une égalité de traitement possible ? Si par exemple, vous possédez une maison faisant l'objet de mesures de protection, vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez contrairement à votre voisin. Il y a donc la notion d'égalité de traitement mais il ne faut pas d'autre part donner de faux espoirs à nos concitoyens de la montagne. Après mûre réflexion, nous renonçons à cette opposition mais nous proposons une autre solution. Pourquoi ne serait-il pas possible d'établir un fonds d'indemnisation si le cas d'une destruction de bâtiment devait intervenir dans le site marécageux. Si l'AIB s'occupe de l'indemnisation du bâtiment, nous pourrions par exemple prendre à notre charge la remise en état du terrain. Nous aimerions que la Municipalité étudie notre proposition. Nous sommes prêts à participer à l'élaboration d'un projet dans ce sens."

M. Patrick Tanner, maire : "Je prends acte de la proposition de M. Michel Ruchonnet, PS. J'aimerais dire également que les propriétaires concernés ont la possibilité d'intenter une action civile pour mesure d'expropriation. Ceci est du droit privé dans lequel la commune ne peut pas se porter partie prenante. Je ne suis pas juriste, il y a peut-être une possibilité d'indemnisation si la justice pouvait considérer ceci comme une expropriation."

11. Motions et interpellations

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, informe avoir reçu une motion sur le bureau du Conseil de ville. Aucune interpellation ne se trouve sur le bureau du Conseil de ville.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Motion intitulée : Indépendance énergétique, Saint-Imier Ville novatrice ? Les dernières décisions de Swissgrid, concernant l'abandon de la construction de la ligne à haute tension Galmiz-Yverdon sont une indication majeure quant aux tendances prises en compte par la Confédération. En effet, l'apparition de réseaux autonomes est une des raisons de l'abandon du projet Glamiz-Yverdon. Ce fait doit nous interroger et nous montrer la voie à suivre : l'indépendance dans l'approvisionnement électrique. Actuellement,

nous achetons sur le marché aux prix les plus attractifs, fort bien, mais qui nous garantit la pérennité de ce système. En 2018, les Allemands, qui cassent actuellement les prix, cesseront de subventionner l'exportation du courant vert, c'est-à-dire les énergies renouvelables. La Suisse confrontée à la sortie du nucléaire sera devant le choix des énergies de substitution. Nos relations avec l'Europe, suite au vote du 9 février, sont mauvaises et nous ne pouvons pas conclure d'accord pour l'accès au marché européen, donc développement incertain. Sur le plan régional et local, les conditions cadre pour le développement industriel exigent une sécurité dans l'approvisionnement électrique, conditions que les industriels de la région ont rappelées récemment. Ces divers éléments doivent nous motiver à analyser le futur de notre approvisionnement : les prix les plus compétitifs donc dépendance du marché ou l'indépendance énergétique garantie même si le prix est très légèrement supérieur. Nous avons tout à Saint-Imier pour réaliser une autonomie pour la fourniture de notre courant électrique avec les énergies vertes. Il est donc temps de procéder à cette étude, d'autant plus qu'en 2024 la concession de l'usine électrique de La Goule arrive à son terme. S'il n'y a pas la demande suffisante pour rentabiliser l'investissement, alors la poursuite de l'exploitation posera problème et nous serons dépendants d'entités sur lesquelles nous n'aurons plus aucune prise. Pourquoi ne pas saisir l'occasion de construire un partenariat public-privé ? Le photovoltaïque tend à trouver sa place, la géothermie pointe avec le puits des Sauges et nos voisins investissent dans l'éolien. Quel sera notre positionnement à Saint-Imier, pour Saint-Imier ? Pour nous, fraction socialiste, il s'agit d'un enjeu majeur. Nous demandons donc l'étude de ce problème, non pas sous la seule forme financière, mais surtout sur celle d'un avenir énergétique autonome. Il est temps pour Saint-Imier de justifier son qualificatif : Saint-Imier ville d'énergie."

M. Patrick Tanner, maire : "Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, le Conseil municipal se positionnera sur la motion et vous apportera son rapport préliminaire lors de la prochaine séance du Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci M. le maire."

12. Réponses aux motions et interpellations

Il n'y a pas de réponse aux motions et interpellations.

13. Petites questions

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, indique avoir reçu plusieurs petites questions, elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Petite question intitulée : Quid des bâtiments du ceff INDUSTRIE à la Rue de la Clef 44 ? La même question a été posée à deux reprises lors de la législature 2011-2014. Des réponses précises n'ont jamais été données : on étudie, on planifie, une séance aura lieu prochainement avec le service cantonal concerné. Le bâtiment porte d'entrée Est de la zone industrielle est en piteux état, et ne donne pas une bonne image de notre cité, sans compter que le ceff est actuellement "à l'étroit dans ses locaux". Le parti libéral radical demande au Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil municipal a-t-il été invité aux séances avec le canton ?
2. Le calendrier de l'assainissement du bâtiment est-il connu ?
3. La date de la dédite du bâtiment du ceff SANTE-SOCIAL qui appartient à la commune aux Fontenayes est-elle connue ?

4. L'hypothèse d'inclure une partie du ceff dans d'autres bâtiments de la commune est-elle fondée ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je vais tenter de répondre à vos questions comme suit :

1. Le Conseil municipal a-t-il été invité aux séances avec le canton ?

Le Conseil municipal a été invité à certaines séances avec le canton. Toutefois, depuis le début de cette législature, je n'ai participé à aucune séance. La dernière séance à laquelle le Conseil municipal a été invité s'est déroulée le 14 octobre 2014 à la Rue de la Clef 44.

2. Le calendrier de l'assainissement du bâtiment est-il connu ?

En date du 14 mars 2014, une séance stratégique entre l'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne (OIC) et l'Office de l'enseignement secondaire II arrêtaient une variante de transformation acceptable pour les différentes parties pour un coût de 4 millions de francs, inscrit dans la planification financière de l'OIC. A cette même date, un calendrier des travaux est arrêté, faisant état d'un déménagement de Route de Sonvilier 3 à Rue de la Clef 44 en été 2017. Suite à des informations informelles qui circulaient, je me suis permis de prendre contact avec l'Office de l'enseignement secondaire II en date du 1^{er} avril 2015 pour savoir ce qu'il advenait du projet Rue de la Clef 44. Ce même jour, j'ai appris, et il ne s'agit pas d'un poisson d'avril, que l'Office des immeubles et des constructions a défini unilatéralement une nouvelle planification pour un déménagement courant 2019. Le 27 avril 2015, j'ai eu un entretien téléphonique avec Mme Gyger de l'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne me confirmant la volonté de son office de prolonger le bail de Route de Sonvilier 3 jusqu'en 2019. J'ai demandé à ce qu'un courrier officiel soit adressé au Conseil municipal afin qu'il puisse prendre position. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu de courrier. Il faut toutefois mentionner ici que cette situation ne va pas sans poser quelques problèmes. En effet, sachant que le ceff quitterait l'immeuble Route de Sonvilier 3 en 2017, la Municipalité a mené une politique d'investissement minimaliste dans ce bâtiment. Cependant, si le bail devait une nouvelle fois être prolongé jusqu'en 2019, certains investissements deviendront alors inéluctables.

3. La date de la dédite du bâtiment du ceff SANTE-SOCIAL qui appartient à la commune aux Fontenayes est-elle connue ?

Formellement, aucune dédite de la part de l'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne ne nous est parvenue. Cependant, le contrat de bail qui nous lie peut être dénoncé avec un préavis de 6 mois par les parties concernées.

4. L'hypothèse d'inclure une partie du ceff dans d'autres bâtiments de la commune est-elle fondée ?

Je dois dire que je ne saisis pas totalement le sens de votre question. Si vous pensez à proposer d'autres bâtiments de la commune au ceff, à l'heure actuelle, la Municipalité ne dispose pas de locaux fonctionnels autres que Route de Sonvilier 3 permettant l'accueil du ceff SANTE-SOCIAL à court terme.

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Petite question intitulée : La guerre de la patinoire aura-t-elle lieu ?" Comme vous l'avez lu dans la presse ces derniers jours, nos collègues du parti libéral radical, toujours prompts sur la gâchette, ont tiré la première salve. Ils proposent même une autre formule quant à la direction de la "guerre". Si nos renseignements sont exacts, le combat a déjà commencé depuis de nombreux mois et les services de renseignements ont été très actifs. Toujours d'après nos renseignements, une réunion a été agendée dans moins

d'un mois avec tous nos alliés potentiels et cela constitue un point fondamental si nous voulons obtenir une victoire. Si le projet de patinoire est important pour notre région, cela ne lui enlève pas son côté émotionnel lorsqu'on en parle. Comme chacun sait, l'émotionnel n'est pas un très bon conseiller. Nous avons la chance ce soir d'avoir le président de la Coopérative et j'aimerais bien être renseigné sur la suite des opérations et ce qui est déjà prévu. Je rappelle que ce n'est pas la Municipalité de Saint-Imier qui dirige la patinoire mais elle a son mot à dire comme principal sponsor en plus des communes riveraines. Je n'attends pas forcément ce soir une prise de position de la Municipalité car cela peut se faire lors de la prochaine séance. Par contre, j'aimerais bien avoir des pistes pour savoir où l'on va car ce sujet viendra certainement un jour devant notre assemblée. Je me réjouis d'écouter le "général Bastardo".

M. Michel Bastardo, PS : "Je n'étais pas au courant de cette petite question. Comme quoi, la transmission des informations fonctionne mais pas forcément dans le bon sens."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Pourtant nous sommes du même bord."

M. Michel Bastardo, PS : "Je voulais intervenir concernant cet objet dans les divers. Ceci me fatigue. Lorsque j'ai vu l'article dans la presse, et que je lis : "Le PLR demande expressément que le projet d'assainissement, dont on ne connaît pas encore les détails des différentes options possibles et surtout les coûts, soit présenté aux communes du Vallon afin de les intégrer, avant toute décision", et bien ceci m'énerve profondément. Lorsque l'on lit : "on ne connaît pas encore le détail des différentes options possibles et surtout les coûts", je ne comprends pas. J'étais déjà président lors de la législature précédente. Nous avons deux commissaires du parti libéral radical, deux de la fraction alliance jurassienne, et deux du parti socialiste. Toutes ces personnes ont reçu : les coûts, les options (il y en a 3). Alors, je ne sais pas si vos représentants dorment, s'ils comptent les oiseaux par la fenêtre, je ne sais pas. Qu'un parti demande que l'on donne le prix et les différentes options, alors qu'ils ont des représentants au courant, je ne comprends pas. Si c'est pour noircir du papier et dire que l'on s'intéresse, que l'on est des champions, c'est bien. Mais cela ne fait pas avancer le schmilblick. C'est hallucinant. Vous pouvez même demander aux nouveaux, ceux qui ont débuté cette législature, à la première séance je leur ai donné les options, les coûts. M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, a les coûts et les options, M. Christian Schluep, conseiller municipal en charge du département bâtiments et installations sportives aussi, M. le maire aussi. Je ne comprends pas que l'on puisse mettre dans le journal que l'on aimerait, enfin, connaître les options et les coûts. On joue à quoi ? Je ne sais pas. Ou bien tout le monde dort, ou tout le monde joue sur son ordinateur. Dites à vos représentants d'écouter, qu'ils lisent les dossiers, et qu'ils transmettent les informations. C'est quelque chose d'impressionnant."

M. Patrick Tanner, maire : "Les variantes architecturales ont été étudiées. Ce projet va être porté par les communes du Vallon du point de vue financier. Ceci est indéniable. Une séance a été agendée au 3 juin 2015, qui regroupera les maires de Sonceboz à La Ferrière, la Coopérative, et le bureau d'architecte qui avait établi la synthèse des variantes. L'objectif de cette rencontre est de finalement s'accorder au niveau politique dans les différentes communes pour savoir quelle variante sera proposée aux communes. On ne peut pas partir chacun sur une variante différente. Ce qui est ensuite prévu, une fois la variante connue, c'est d'actualiser, ou non, ceci devra être discuté avec le bureau d'architecture, les coûts par rapport à l'étude qui avait été réalisée. Sur cette base, une proposition ou plusieurs propositions de financement seront établies et discutées avec les communes partenaires. C'est à partir de là que le projet, avec la variante proposée, et son financement, seront soumis dans chaque commune, via le processus habituel, c'est-à-dire, passage en commission, et au final le Conseil de ville pour décision. Vous avez pu voir qu'un montant a été provisionné. Il est clair que ce montant est simplement attribué à un fonds et qu'il appartiendra au final à votre conseil, et même probablement au Corps électoral, de prendre

une décision en fonction de la variante choisie. Voilà le processus. Je me réjouis de cette séance avec nos partenaires."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Comment se présente l'agenda de ce projet ? C'est un élément important que les gens souhaiteraient connaître ?"

M. Patrick Tanner, maire : "C'est un projet qui doit avancer avec les différents exécutifs des différentes communes. Nous devons être d'accord et je n'ai pas envie d'imposer un rythme quelconque. On peut espérer le choix de la variante cette année. Ensuite, le plus difficile, c'est le financement. En 2015, on se met d'accord sur un modèle de financement. En 2016, le travail politique pour libérer les crédits nécessaires. Début 2017, le dépôt du permis de construire, pour une réalisation encore en 2017. C'est un agenda qui pourrait être envisagé, mais qui est sujet à de fortes variations."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci M. le maire, cela donne tout de même une idée de où l'on va. J'imagine que nous serons régulièrement tenus informés de l'avancement de ce dossier."

M. Vincent Brahier, PLR : "Par les commissaires."

...Rires...

M. Patrick Tanner, maire : "Vous serez tenus informés de l'avancement du dossier."

M. Michel Bastardoz, PS : "Je souhaite encore apporter une précision. Les communes qui font partie de la Coopérative ont reçu les dossiers. M. Cornelio Fontana, architecte, s'est déplacé à Sonvilier, à une séance, où toutes les communes ont été invitées à la présentation du dossier. Les options et les coûts ont été expliqués."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je ne suis pas du tout spécialisée en patinoire, mais j'aimerais savoir si les personnes qui ont fait le projet (vous avez parlé d'un bureau d'architecture) est-ce que ces personnes sont des spécialistes au niveau de la construction de patinoires ? La question se pose puisque c'est quelque chose de très particulier et il faut bien connaître."

M. Michel Bastardoz, PS : "L'architecte c'est celui qui pilote, c'est lui qui a les contacts avec les spécialistes, avec les entreprises spécialisées dans la construction de patinoires."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Est-ce qu'il y a eu plusieurs propositions, ou un seul bureau d'architecture a été contacté ?"

M. Michel Bastardoz, PS : "On demandera plusieurs propositions le jour où il faudra faire des adjudications. Pour l'instant c'était pour avoir des prix."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Mais, en amont, pour ce projet, est-ce qu'il y a eu plusieurs bureaux d'architecture qui ont été contactés ?"

M. Michel Bastardoz, PS : "Non. Parce que c'était pour avoir des prix. Lorsqu'on veut repeindre une pièce, on fait venir un peintre, et on lui demande combien coûterait de repeindre une pièce. Après, une fois que l'on a une idée du prix, on demande à plusieurs. Au départ, on veut se faire une idée."

M. Cornelio Fontana, PLR : "M. Michel Bastardoz, PS, a donné la réponse. En effet, nos bureaux ont piloté l'étude. Nous avons consulté des spécialistes en patinoire, en couverture, en ventilation, en fabrication de la glace. Nous avons visité des patinoires, notamment à Langnau. Tout ceci pour obtenir un budget global. Il est clair que nous avons dû faire ceci à moindre frais, puisque la Coopérative avait des moyens limités. Si vous souhaitez une étude réalisée par différents bureaux, il faut voter un crédit de l'ordre, peut-être, de CHF 200'000.-."

La Coopérative souhaitait limiter les frais puisqu'il s'agissait d'une étude de base qui devait permettre de prendre des décisions. Aurons-nous les moyens de payer une patinoire comme on le souhaite, ou faudra-t-il adapter le projet en fonction des moyens à notre disposition ?"

Mme Morgane Leblois, ARC : "Notre déchetterie communale est une infrastructure très utilisée par les citoyennes et citoyens. La large palette de tri offerte ainsi que la serviabilité de ses employés sont appréciées et à souligner. Aussi, chacun d'entre nous aura eu l'occasion de constater les nids-de-poule, toujours plus nombreux, qui se forment sur cette place. D'où notre question : la réfection de son revêtement est-elle prévue à plus ou moins brève échéance ? Assurément, les usagers du lieu et les amortisseurs de leur véhicule l'apprécieraient. Notre fraction souhaite également connaître l'état d'avancement du projet de déchetterie régionale."

M. Michel Jeanneret, chef du département équipement : "N'ayant pas eu exactement connaissance de la petite question, je vais essayer de vous répondre de la manière suivante :

Problèmes du sol :

- La parcelle est inscrite au cadastre cantonal des sites pollués. Des investigations techniques ont donc été demandées par l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne (OED).
- Un bureau spécialisé a été mandaté en juin 2012 pour réaliser ces investigations, soit une campagne de reconnaissance conforme à l'Ordonnance sur le traitement des déchets; le but de cette campagne était de définir l'état de pollution du sous-sol et de caractériser les filières d'élimination des déblais.
- Les résultats montrent qu'au minimum 3000 m³ de terrains en place devront être évacués dans les filières adéquates; le montant des taxes de mise en décharge pourrait atteindre CHF 300'000.-.
- Dans l'estimation des coûts du projet de réaménagement de la déchetterie actuellement en discussion dans les commissions concernées, les taxes d'évacuation ont été estimées à CHF 220'000.-.

Etat du projet déchetterie :

- L'avant-projet de nouvelle déchetterie est terminé; il a été soumis à la commission de l'équipement et à la commission urbanisme et mobilité pour premières réactions et propositions d'amélioration; plusieurs propositions et demandes quant à la précision des coûts ont été formulées par les commissaires; elles sont actuellement traitées par M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité.
- Une deuxième présentation aux commissions citées devrait avoir lieu juste après l'été. Le projet revu et corrigé serait ensuite présenté à la commission des finances, et au Conseil municipal, dans le courant de l'automne, et suivrait ensuite le cours législatif normal.
- Je viens d'utiliser le conditionnel, car depuis peu des éléments nouveaux doivent être pris en compte dans le projet, à savoir la nécessité de prévoir sous la déchetterie un espace de rangement pour les Travaux publics et les Services techniques, permettant de libérer les bâtiments communaux désaffectés et actuellement utilisés pour ce stockage, soit les abattoirs et le l'ancien manège. Certes le projet actuel prévoit déjà un espace de stockage d'environ 700 m², mais cette surface devrait être au moins doublée pour répondre à la demande des Travaux publics et des Services techniques. Donc, le projet actuel devra être réétudié dans ce sens. Et le processus législatif que je viens de vous indiquer risque fort d'être retardé.
- Finalement, pour votre information, les coûts d'investissement de la nouvelle déchetterie figurent au plan financier, dans les budgets d'investissements des années 2016 et 2017.

Mme Morgane Leblois, ARC : "Merci."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Je me permets de vous transmettre une demande qui m'est parvenue. Est-il possible de regrouper les différentes activités imériennes (lotos des différentes sociétés, concours hippique, concerts, théâtres,...) sur une affiche et une page au début de L'Agenda pour les commerces du Cide et les habitants ?"

M. Francis Daetwyler, chef du département économie et tourisme : "Tout est possible. Je mentionnerais aussi, puisque vous avez fait allusion à des supports papier, des supports électroniques comme la borne numérique qui se trouve à la Place du Marché, et encore d'autres vecteurs d'information, comme Jura bernois tourisme. La question doit être creusée. Ce qui est important en matière d'information c'est que la coordination soit assurée et que l'on ne doive pas chercher les informations sur un trop grand nombre de canaux."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "J'ai constaté que les travaux de remise en état du terrain de football de Châtillon sont en cours. Ils ne me semblent néanmoins guère avancer. J'aimerais dès lors savoir pourquoi ils ont démarré si tardivement et quel est désormais le calendrier en vue de la réutilisation du terrain ?"

M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives : "Les travaux ont démarré la deuxième semaine du mois d'avril 2015. Pour pouvoir débiter les travaux de désherbage, il a fallu bénéficier de quelques jours de beau sans aucune précipitation, donc, nous avons perdu quelques jours. Maintenant, l'entier du terrain, les abords, et les accotements, ont été traités au désherbant. Nous avons pu rapatrier les 600 m³ de terre végétale qui proviennent du chantier du Parc technologique III de la Rue de la Clef. Nous avons dû planifier ceci avec le chantier de la Rue de la Clef puisqu'il était arrêté pour l'hiver. Il a fallu étaler les 600 m³ de terre végétale sur toute la surface, puis niveler. Ces opérations ont été faites. Fin de semaine passée, avec la Fête du 1^{er} mai, nous avons dû stopper les travaux, puis il y a eu de gros orages qui ont rechargé en eau la surface du terrain, et l'entreprise n'a pas pu reprendre les travaux. Tout est sous contrôle, et c'est normal que l'entreprise n'ait pas pu continuer son travail. Concernant la planification, le FC Saint-Imier a été informé qu'il ne pourrait pas bénéficier du terrain cette année. Etablir un calendrier c'est bien, mais les précipitations ralentissent les travaux. Nous ne souhaitons pas prendre de risque pour mettre à disposition le terrain à fin septembre 2015, début octobre 2015, et que les travaux soient mal réalisés. Le drainage, les canalisations, ceci peut être fait en parallèle du "traitement" du terrain. Un gros travail a déjà été fait. Nous attendons un travail de qualité. La commune ne mettra pas la pression à l'entreprise mandatée pour finir les travaux plus vite. Au début, les utilisateurs étaient fâchés. Maintenant, ils ont compris qu'à la fin des travaux, ils auront quelque chose de bien, et de qualité. Donner un calendrier c'est impossible à cause de la météo, mais avec des bonnes conditions nous aurons de l'herbe en automne 2015, et une levure au printemps prochain."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Merci pour ces informations."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Comme vous le savez tous, les familles imériennes peuvent chaque année aller retirer un lot de sacs poubelles gratuits à la commune. Serait-il possible d'étudier la possibilité d'élargir cette offre à nos aînés qui comme bon nombre de famille se trouvent aujourd'hui en difficulté face aux coûts à assumer avec des rentes souvent minimales ?"

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du département action sociale : "Je peux vous indiquer que c'est un sujet qui a été soulevé en commission de la santé et que nous allons nous attaquer à ce sujet qui nous tient également à cœur."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Je suis satisfaite de cette réponse. Merci."

14. Réponses aux petites questions

M. Jean Luc Berberat, chef du département éducation et culture : "Le 6 mars 2014, feu Alliance jurassienne avait posé une petite question portant sur la possibilité d'offrir aux abonnés de la Bibliothèque régionale de Saint-Imier un accès à un catalogue de livres numériques. Je suis aujourd'hui particulièrement fier de pouvoir vous annoncer officiellement que dès le 1^{er} juin prochain la Bibliothèque régionale de Saint-Imier proposera un tel service. Les abonnés pourront par conséquent avoir accès à deux plateformes, Numilog, en étroite collaboration avec la Bibliothèque de Bienne, et Bibliomedia, avec les trois autres bibliothèques du Jura bernois (Tavannes, Moutier et La Neuveville). Il reste quelques points à éclaircir mais une information détaillée sera faite dans les prochaines semaines. Le prix de ce complément d'offre de notre bibliothèque entre largement dans notre budget qui avait été prévu cette année (CHF 10'000.-). Je n'ai pas encore les chiffres exacts mais la dépense devrait osciller aux alentours de quelque CHF 1'000.-. A confirmer. Comme c'était moi qui à l'époque avais posé cette petite question, je ne puis qu'être satisfait de cette réponse. Blague à part, j'estime que cette nouvelle offre permet de combler une lacune par rapport aux autres bibliothèques tout en répondant à une demande qui est certes pour l'heure encore confidentielle, mais qui devrait décoller tantôt, tant les avantages me paraissent importants. Le livre traditionnel a encore de beaux jours devant lui, mais l'avenir est indéniablement au numérique et dorénavant Saint-Imier est un acteur de cette évolution et je ne peux que m'en réjouir. Je vous donne par conséquent rendez-vous à la Bibliothèque régionale dès le 1^{er} juin prochain pour vous inscrire et profiter de cette nouvelle opportunité. Quel plaisir d'emporter toute une bibliothèque avec soi durant les vacances pour ne pas bronzer idiot tout en voyageant léger ! Je remercie ici Mme Dorothee Gerber, responsable de la Bibliothèque régionale de Saint-Imier, qui a entrepris toutes les démarches nécessaires pour que nous puissions proposer cette offre à nos habitants."

15. Divers et imprévu

M. Reynald Krähenbühl, ARC : "Le 29 avril 2015, Saint-Imier a eu le plaisir d'accueillir l'arrivée de la deuxième étape du Tour de Romandie. Le succès d'un tel événement repose sur la contribution d'un ensemble de partenaires de travail. Au nom de la fraction alternative régionale et communale, je tiens à remercier l'équipe organisatrice qui a su nous offrir cette magnifique journée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 19.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :